



# Bulletin Officiel du Département

## **Délibérations de la Commission Permanente**

N° 02 16 - Février 2016

ISSN 0755-7582



---

**DÉLIBÉRATIONS**

---

**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

---

**DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON**

**Réunion du 29 FÉVRIER 2016**

La Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département  
sous la présidence de

**M. Jean-Claude LUCHE**

Président du Conseil départemental

## Sommaire

1 - Information relative aux marchés de travaux, de fournitures et de services passés du 1er au 31 janvier 2016 hors procédure	1
2 - Personnel départemental : modification du tableau des effectifs	13
3 - Transports scolaires	15
4 - Partenariat Aménagement des Routes Départementales	18
5 - RN 88 à 2x2 voies entre Albi et Rodez, panneaux images	25
6 - Radars automatisés, nouvelles orientations 2016	38
7 - Transfert de domanialité	41
8 - Acquisitions, cessions de parcelles et diverses opérations foncières	45
9 - Rapport sur le compte rendu des marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif	49
10 - Accompagnement financier pour l'accès au service haut débit par satellite.	51
11 - Avenant rectificatif pour erreur matérielle concernant la S.A.S. Charcuterie CROS à Rebourguil	54
12 - Accompagner les dynamiques d'initiative touristique	58
12 - Accompagner les dynamiques d'initiative touristique	78

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26099-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

26 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, Melle Simone ANGLADE, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Monsieur Camille GALIBERT, Madame Dominique GOMBERT, M. Christophe LABORIE, M. Alain MARC, Madame Brigitte MAZARS, Madame Christine PRESNE, Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Mme Danièle VERGONNIER.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

**1 - Information relative aux marchés de travaux, de fournitures et de services passés du 1er au 31 janvier 2016 hors procédure**

Commission des Finances, de l'Evaluation des Politiques  
Publiques

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du lundi 29 février 2016, ont été adressés aux élus le vendredi 19 février 2016 ;

CONSIDERANT le Code des Marchés Publics et les seuils de procédure en vigueur, modifié par le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015, fixant notamment d'une part à 209 000 € HT pour les

fournitures et services et d'autre part à 5 225 000 € HT pour les travaux et les contrats de concessions le seuil en dessous duquel la personne publique organise librement la consultation sous forme d'une procédure adaptée ;

CONSIDERANT l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que :

« Le Président, par délégation du Conseil Départemental, peut être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Président du Conseil Départemental rend compte, à la plus proche réunion utile du Conseil Départemental, de l'exercice de cette compétence et en informe la Commission Permanente » ;

VU qu'il a été pris acte de ces informations par la Commission des Finances, de l'Évaluation des Politiques Publiques lors de sa réunion du 19 février 2016 ;

PREND ACTE de l'état détaillé de tous les marchés passés entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2016 hors procédure, tel que présenté en annexe.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

**MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES  
ET DE SERVICES PASSES HORS PROCEDURE DU  
1<sup>ER</sup> AU 31 JANVIER 2016**

**(article L. 3221-11 du Code des Collectivités Territoriales)**

**Réunion du 29 février 2016**

Exercice	Budget	Compte	Mandat	Cure	Classification	Objet du mandat	Montant TT	Date mandat	Tiers
<b>Exercice 2015</b>									
2015	01	60611	42867	SR	7401	F2015-001-000060	265,52	05/01/2016	MAIRIE VEZINS DE LEVEZOU
2015	01	60611	42868	FR	3403	2015 0062 12801K/002279	61,19	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42869	FR	3403	2015 0062 13772Q/004344	396,94	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42870	FR	3403	2015 0062 12079A/000217	612,53	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42871	FR	3403	2015 0062 15816M/004839	28,67	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42872	FR	3403	2015 0062 16121T/000127	152,56	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42873	FR	3403	2015 0062 14850M/006684	679,90	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42874	FR	3403	2015 0062 14830Q/006637	436,47	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42875	FR	3403	2015 0062 14831R/006638	87,12	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42876	FR	3403	2015 0062 14854R/006689	267,64	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42877	FR	3403	2015 0062 14829P/006636	298,22	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42878	FR	3403	2015 0062 16110G/004951	1 295,54	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42879	FR	3403	2015 0062 16109F/004952	1 472,89	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42880	FR	3403	2015 0062 16115M/000039	572,21	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42881	FR	3403	2015 0062 16112J/002102	287,08	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42882	FR	3403	2015 0062 16113K/002103	116,74	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42883	FR	3403	2015 0062 12018J/000057	325,35	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42884	FR	3403	2010 0062 16114L/006521	335,26	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42885	FR	3403	2015 0062 16118Q/004869	442,92	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42886	FR	3403	2015 0062 16116N/004868	424,93	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42887	FR	3403	2015 0062 12080B/000219	108,10	05/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	01	60611	42888	FR	3403	14.174.050.00019204 15705	57,64	05/01/2016	VEOLIA COMPAGNIE DES EAUX
2015	01	60611	43304	SR	7401	2015 005 001454 17/12/15	159,53	07/01/2016	COMMUNAUTE DE COMMUNES
2015	01	60611	43305	SR	7401	2015 006 002848	257,96	07/01/2016	SAEP CANTOIN SAINTE GENEVIEV
2015	01	60611	43306	SR	7401	2015 006 002847	33,28	07/01/2016	SAEP CANTOIN SAINTE GENEVIEV
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	133,34	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	219,05	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	196,67	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	63,16	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	46,78	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	62,68	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	199,99	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	3 191,20	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	103,61	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	60,39	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	1 933,03	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	768,75	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	70,83	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	239,62	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	1 688,50	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	507,55	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	199,09	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES

2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	78,42	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	473,19	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	144,84	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	95,86	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	374,43	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	1 517,13	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	132,30	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	42,00	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	191,40	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	181,70	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	217,45	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	176,45	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	55,99	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	2 258,52	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	233,93	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	504,08	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	953,11	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	103,78	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	106,27	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	839,48	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	760,61	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	277,45	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	459,24	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	254,39	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	109,76	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	268,14	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	299,76	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	190,49	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	200,51	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	348,11	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	418,17	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	258,60	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	70,94	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	1 359,97	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	76,75	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	565,30	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	79,72	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	4 572,44	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	368,91	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	71,83	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	54,59	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	64,18	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	195,87	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	677,29	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES

2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	281,73	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	70,73	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	625,76	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	319,09	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	269,20	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	214,39	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	217,33	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	139,33	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	978,91	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	1 173,03	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	362,22	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	312,97	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	134,55	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	4 499,56	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	1 141,02	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	378,14	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	270,45	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	2 643,86	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	49,57	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	41,80	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	286,58	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60612	43482	FR	3401	F10034096966 21/12/15	315,22	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	01	60621	42889	FR	3402	F20513119 11/12/15	1 070,82	05/01/2016	ELF ANTARGAZ SA
2015	01	60623	43621	FR	1013	FACTURE FC 151206	115,20	07/01/2016	LACAN JEAN RAYMOND BOULANGER
2015	01	60623	43622	FR	1011	FACTURE 050 CONSEIL DEPARTEMENTAL	193,20	07/01/2016	PUECH BOISSONS SARL
2015	01	60623	43623	FR	1013	FACTURE CROSS	54,00	07/01/2016	CASTANIE BERNARD BOULANGERIE
2015	01	60623	43624	FR	1013	FACTURE 39 CONSEIL DEPARTEMENTAL	200,00	07/01/2016	ROSE ET MIOLS SAS
2015	01	60628	42892	FR	1708	F207739875/25/11/2015	19,50	05/01/2016	BRICORAMA FRANCE SAS
2015	01	60628	42893	FR	3102	F70185425 017630	55,38	05/01/2016	MERCIER JEAN GEDIMAT SA
2015	01	60628	43164	FR	3605	F37719 DU 30/12/2015 BAGAS	122,84	05/01/2016	SOBERIM SA
2015	01	60628	43307	FR	1402	F1511 25 27NOV2015	331,99	07/01/2016	BENECH SARL
2015	01	60628	43526	FR	2601	FACTURE GAEC SERRES DE LA FAREDE	200,00	07/01/2016	DES SERRES DE LA FAREDE
2015	01	60632	42791	FR	2403	VELO MOUHAMIDI PSD	134,96	05/01/2016	GO SPORT FRANCE
2015	01	60632	42792	FR	2403	DALLE LOPES VELO PSD	79,95	05/01/2016	TEAM SPORT INTERSPORT SAS
2015	01	60632	42833	FR	3509	FACT 92625 041215	225,96	05/01/2016	MPI API SARL
2015	01	60632	42977	FR	2002	CD12 FACT 92905 DU 21 12 2015	148,80	05/01/2016	MPI API SARL
2015	01	60632	42979	FR	2002	F 916V424139 DU 15 12 2015	598,58	05/01/2016	DARTY SNC
2015	01	60632	42980	FR	2002	F 916V424140 DU 15 12 2015	138,99	05/01/2016	DARTY SNC
2015	01	60632	43023	FR	3607	F0000398 CHARGEUR UNIVERSEL BATTERIE	25,90	05/01/2016	BOUSQUET CHRISTIAN PHOTOGRAP
2015	01	60632	43165	FR	2003	F270406 DU 31/12/2015 BAGAS	154,80	05/01/2016	BONNET HYGIENE SARL
2015	01	60632	43166	FR	3509	F93134 DU 31/12/2015 BAGAS	144,44	05/01/2016	MPI API SARL
2015	01	60632	43206	FR	3801	FACT 36263 DU 18DEC15 CLIENT 1120000 6	1 332,60	05/01/2016	CAUCHARD MICHEL SA
2015	01	60632	43207	FR	2002	FACT 36264 DU 18DEC15 CLIENT 1120000	592,08	05/01/2016	CAUCHARD MICHEL SA
2015	01	60632	43208	FR	2002	FACT 36265 DU 18DEC15 CLIENT 1120000	981,96	05/01/2016	CAUCHARD MICHEL SA

2015	01	60632	43444	FR	2002	F 5048 DU 18 12 2015	198,00	07/01/2016	AU JOYEUX FA DIESE SARL
2015	01	60632	43713	FR	2002	FACT 13 518 411 DU 21DEC15 CPTÉ 911980	134,59	07/01/2016	JM BRUNEAU
2015	01	6065	43209	FR	1515	FACT 10 0010500 DU 04JANV16 ARCHIVES DEP	80,08	05/01/2016	LA MAISON DU LIVRE SA
2015	01	60668	43253	FR	1804	FOURNIER PSD	23,33	07/01/2016	CHOUGRANI SYLVIE
2015	01	60668	43254	FR	1804	ARNAUD PSD	34,15	07/01/2016	BOUISSOU MARIE JOSEE
2015	01	60668	43255	FR	1804	PEDEN VIN PSD	20,70	07/01/2016	GABRILLARGUES CHRISTINE
2015	01	60668	43256	FR	1804	MALHOMME PSD	43,75	07/01/2016	SEGUR MICHELE
2015	01	60668	43257	FR	1804	HYGIENE BEVITA PSD	33,55	07/01/2016	ESSAT IME DU PUIITS DE CALES
2015	01	60668	43731	FR	1804	LE PICHON C 12 PSD	45,28	07/01/2016	CHAUDIÈRES BERNADETTE
2015	01	60668	43732	FR	1804	VIGUIER AC 10 11 PSD	129,54	07/01/2016	FERAL BRIGITTE
2015	01	6132	43629	FR	2415	FACTURE 2015 2412	850,00	07/01/2016	MAIRIE LE MONASTERE
2015	01	6135	43311	FR	2402	F21512000005 01200560	312,00	07/01/2016	GALDIS SARL
2015	01	61522	42915	TV	3BSIGNA	F6922 10/12/15	5 487,60	05/01/2016	KIT PUBLICITE CABROLIE SARL
2015	01	61522	42916	TV	3BSIGNA	F6921 10/12/15	1 128,60	05/01/2016	KIT PUBLICITE CABROLIE SARL
2015	01	61522	42917	SR	7307	F122571 CEN010	252,00	05/01/2016	APN AVEYRON PROTECTION NUISI
2015	01	61522	43321	SR	7307	F12 2 572 CLT CEN010 18DEC2015	174,00	07/01/2016	APN AVEYRON PROTECTION NUISI
2015	01	61522	43322	SR	7401	FA2015000777 CLT CON019 14DEC2015	1 092,54	07/01/2016	CAUVY JEAN
2015	01	61523	43210	SR	7402	F00071 CL00074 RD87 PICE150	1 350,00	05/01/2016	SEGALA VIDANGES EURL
2015	01	61523	43211	SR	7402	F00072 CL00074 RD994 PISA150	900,00	05/01/2016	SEGALA VIDANGES EURL
2015	01	61523	43213	FR	3401	f10034046351 19 12 2015	105,52	05/01/2016	EDF COLLECTIVITES RELATION C
2015	01	61558	42928	SR	8113	FE1851092602 14309855	3 457,69	05/01/2016	HEIDELBERG FRANCE SA
2015	01	61558	43527	SR	8134	FACTURE HYDREKA N° FA164112	736,32	07/01/2016	HYDREKA
2015	01	6156	43188	SR	6712	FAC n°49897968 du 17/12/2015	32 393,75	05/01/2016	UGAP L ACHAT PUBLIC
2015	01	6182	42839	FR	1505	OUVRAGE	118,30	05/01/2016	EDITIONS DU BORD DU LOT SARL
2015	01	6182	42857	FR	1506	F 11654886 25 11 15	75,00	05/01/2016	MARTIN MEDIA
2015	01	6182	42858	FR	1506	F1987963 25 11 2015	75,00	05/01/2016	MARTIN MEDIA
2015	01	6182	42978	FR	1507	CD12 FACT J15297 DU 24 12 2015	873,46	05/01/2016	MOT A MOT LIBRAIRIE SARL
2015	01	6182	42981	FR	1507	F 2015000842866 DU 28 12 2015	289,00	05/01/2016	CENTRE PRESSE SACEP SA
2015	01	6182	43431	FR	1507	CD12 FACT 15060576 DU 21 12 2015	156,03	07/01/2016	LA DOCUMENTATION FRANCAISE
2015	01	6182	43450	FR	1506	N°132 DU 31/12/15 - DOC	2 485,76	07/01/2016	MAISON DE LA PRESSE SNC BEC
2015	01	6182	43451	FR	1507	FC15067340 du 04/12/15 - DOC	3 834,00	07/01/2016	AFNOR
2015	01	6182	43452	FR	1507	115682777 du 12/12/15 - DOC	878,81	07/01/2016	WOLTERS KLUWER SA
2015	01	6184	43088	SR	7805	APAVE 2015309910 BOISSONNADE OCT	1 584,00	05/01/2016	APAVE SUDEUROPE SAS
2015	01	6184	43161	SR	7805	PROFORMACTION F. 059	4 600,00	05/01/2016	PROFORMATION ASSOCIATION
2015	01	6184	43534	SR	7805	CCI 201501704 15oct au 17 déc MENAGER A	2 153,00	07/01/2016	CHAMBRE DE COMMERCE ET
2015	01	6188	43425	SR	7002	FACT FA201512 11 19122015	1 908,00	07/01/2016	CEGERESS
2015	01	62261	42793	SR	7604	EQUITEH BARDI PSD	151,84	05/01/2016	SAINTE GAUZY EARL PONEY CLUB
2015	01	62268	42834	SR	6704	FACT 4804 011215	8 568,00	05/01/2016	LAETIS CREATIONS MUTIMEDIAS
2015	01	62268	43252	SR	7002	CONSEIL TECHNIQUES DECEMBRE 2015	850,00	07/01/2016	MONBELLI VALLOIRE JEAN MICHE
2015	01	6228	43184	SR	8202	F20152871 DU 30/11/2015 IMPRIMERIE BAGAS	134,40	05/01/2016	BURLAT IMPRESSION SA
2015	01	6228	43185	SR	8202	F20152872 DU 30/11/2015 IMPRIMERIE BAGAS	302,40	05/01/2016	BURLAT IMPRESSION SA
2015	01	6228	43186	SR	8202	F20152873 DU 30/11/2015 IMPRIMERIE BAGAS	67,20	05/01/2016	BURLAT IMPRESSION SA
2015	01	6228	43187	SR	8202	F20152874 DU 30/11/2015 IMPRIMERIE BAGAS	67,20	05/01/2016	BURLAT IMPRESSION SA
2015	01	6228	43432	SR	7002	CD12 CONVENTION CP DU 27 02 2015	2 540,00	07/01/2016	GIP CICRP BELLE DE MAI CENTR

2015	01	6228	43717	SR	7105	FACT 001386 08DEC2015 CLIENT 0002033 SDA	28 656,00	07/01/2016	INRAP
2015	01	6228	43718	SR	7105	FACT 001891 18DEC2015 CLIENT 0002033 SDA	23 827,20	07/01/2016	INRAP
2015	01	6231	42862	SR	7221	FACT 51201844 DU 18 12 2015 CABINET	158,40	05/01/2016	OCCITANE DE PUBLICITE SAS
2015	01	6231	43192	SR	7221	FAC n°FS151628 du 11/12/2015	236,16	05/01/2016	LE JOURNAL DE MILLAU SARL
2015	01	6231	43193	SR	7221	FAC n°901890 du 14/12/2015	326,00	05/01/2016	BULLETIN D ESPALION SARL
2015	01	6231	43194	SR	7221	FAC n°51201878 du 18/12/2015	236,86	05/01/2016	OCCITANE DE PUBLICITE SAS
2015	01	6231	43384	OP	16	FC3043939 17 DEC 2015	1 080,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43385	OP	16	FC3044972 DU 18 DEC 2015	1 080,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43445	SR	7203	FA08478 DU 18/12/15	9 000,00	07/01/2016	CENSI PIERRE
2015	01	6231	43483	SR	7211	F3047924 RD SURVEILLANCE PONTS 2016 2019	1 080,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43484	SR	7211	F3048979 TRAVAUX COURANTS TERRASS CONFOR	1 080,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43485	SR	7211	F3049782RD508 AMGMT RECTIF SORTI FLAGNAC	864,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43486	SR	7211	F3049840 RD905 22 60 CONFORT 2 MURS TALU	324,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43487	SR	7211	F3052522 FOURNITURE REPAR PIECES AUTO	540,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43488	SR	7211	F3052535 TRAVAUX DE SERRURERIE	540,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43489	SR	7211	F3052547 ELAGAGE AU LAMIER DES RD	540,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43490	SR	7211	F3052885 ENLEV TRAITEMENT DECHETS INDUST	1 080,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6231	43689	SR	7211	FAC n°3048990 du 24/12/2015	1 080,00	07/01/2016	BOAMP JOURNAL OFFICIEL DILA
2015	01	6234	42859	FR	1013	F091215 09 12 15	95,00	05/01/2016	ANGLADES VAURES SARL
2015	01	6234	42863	FR	1007	FACT 1525 DU 30 11 2015 CABINET	72,50	05/01/2016	BOUCHERIE AZEMAR
2015	01	6234	42864	FR	1008	FACT 34 DU 02 01 2016 CABINET	80,27	05/01/2016	CLAS SARL ABYSS COQUILLAGES
2015	01	6234	42865	FR	1014	FACT 43222 DU 21 12 2015 CABINET	202,78	05/01/2016	MACKOWIAK PROMOCASH RODEZ SA
2015	01	6234	42866	SR	6802	FACT 201512019 DU 10 12 2015 ADG	69,00	05/01/2016	LE KIOSQUE SARL SANTOS G M
2015	01	6234	43701	FR	1021	facture 0380000000004280 du 31/12/2015	202,86	07/01/2016	CARREFOUR CONTACT
2015	01	6236	43491	SR	8204	DOSFIDJI 201520056 ECH VAYSSIE RD64	30,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43492	SR	8204	DOSFIDJI 201520086 COPD 2006P5213 RD27	15,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43493	SR	8204	DOSFIDJI201520089 HF DUMAS DEVESPA RD920	12,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43494	SR	8204	DOSFIDJI201520090 HF SCI POINT JOUR RD27	12,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43495	SR	8204	DOSFIDJI201520092HFDISTRICT G RODEZRD212	12,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43496	SR	8204	DOSFIDJI201520517 VTE SOLIGNAC RD509	15,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43497	SR	8204	DOSFIDJI201520518 VTEBOULDOIRES RD655 22	15,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43498	SR	8204	DOSFIDJI201520524 VTEGOUVERNEMENT RD509	15,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43499	SR	8204	DOSFIDJI201520541 CPOD VOL2643 55 RD902	15,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43500	SR	8204	DOSFIDJI201520590 VTE MASSABUAU RD64	30,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43501	SR	8204	DOSFIDJI201505274 COPD VOL 2014 RD41	15,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43502	SR	8204	DOSFIDJI201511274 HF LACTALIS INV RD907	12,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43503	SR	8204	DOSFIDJI201511330 HF VIVRE SCI RD907	12,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43504	SR	8204	DOSFIDJI201507518 HF ALCOUFFE RD648	12,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43505	SR	8204	DOSFIDJI201507519 HF ST SALVADOU RD648	12,00	07/01/2016	DGFIP SERVICE PUBLICITE FONC
2015	01	6236	43506	SR	8204	FACTURE PLU CASSAGNES BEGONHES PAPIER CD	270,35	07/01/2016	HABITAT ET DEVELOPPEMENT 12
2015	01	6238	42835	SR	7209	FACT 15000732 311015	672,00	05/01/2016	ESAT CEIGNAC ADAPEAI
2015	01	6238	42836	FR	1518	FACT 31215 111215	2 838,00	05/01/2016	BURLAT SAS
2015	01	6238	42837	FR	3105	FACT 451 091215	3 456,38	05/01/2016	M SERI TECH SARL
2015	01	6245	43733	SR	6012	CERVENAK 1812 11 PSD	181,23	07/01/2016	BREFUEL CAUSSE TAXIS SARL

2015	01	6245	43734	SR	6012	VINCENT K 11/09 PSD	94,09	07/01/2016	AMBULANCE BESSOU SARL
2015	01	6245	43735	SR	6012	FRANCFORT S 1811 PSD	248,44	07/01/2016	BREFUEL CAUSSE TAXIS SARL
2015	01	6245	43758	SR	6012	VINCENT K 14/09 PSD	94,09	07/01/2016	AMBULANCE BESSOU SARL
2015	01	6245	43759	SR	6012	CICOTTO Q 11 PSD	628,49	07/01/2016	DIAZ JEAN PIERRE
2015	01	62878	42971	SR	7604	REMB DR GACHE 181115	33,00	05/01/2016	PELAT ROMAIN
2015	01	6288	42938	SR	7309	F45 03/12/15	106,10	05/01/2016	LAVABRE PIERRE TEINTURERIE
2015	01	6288	42939	SR	7309	F44 DEC 2015	107,20	05/01/2016	LAVABRE PIERRE TEINTURERIE
2015	01	6288	43032	SR	8125	F23841 POMPE MINI MATIC ET MONO	448,80	05/01/2016	RECHERCHES ET REALISATIONS R
2015	20	60623	1561	FR	1014	FACT N 2000725807 DU 24 DEC 2015	37,83	05/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2015	20	60623	1562	FR	1014	FACT N 2000725808 DU 26 DEC 2015	103,79	05/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2015	20	60623	1563	FR	1014	FACT N 2000726118 DU 28 DEC 2015	25,52	05/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2015	20	60623	1564	FR	1014	FACT N 2000725642 DU 23 DEC 2015	303,96	05/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2015	20	60623	1565	FR	1014	FACT N 2000725428 DU 22 DEC 2015	48,37	05/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2015	20	60623	1566	FR	1014	FACT N 2000724731 DU 19 DEC 2015	142,92	05/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2015	20	60632	1567	FR	2206	FACT N 150401158 DU 17 DEC 2015	15,99	05/01/2016	SEBAZAC DISTRIBUTION SAS
2015	20	60632	1568	FR	2206	FAC N 150401159 DU 17 DEC 2015	24,99	05/01/2016	SEBAZAC DISTRIBUTION SAS
2015	20	60636	1569	FR	1403	FACT N AA9072 DU 28 DEC 2015	49,97	05/01/2016	LA HALLE VETEMENTS
2015	20	60636	1570	FR	1403	FACT N AA9073 DU 28 DEC 2015	142,85	05/01/2016	LA HALLE VETEMENTS
2015	20	60636	1571	FR	1403	FACT N 058080725 DU 24 DEC 2015	44,98	05/01/2016	GEMO VETIR SAS
2015	20	6068	1572	FR	3701	FACT N 005000112 DU 23 DEC 2015	95,00	05/01/2016	GIFI SAS
2015	20	6068	1573	FR	3701	FACT N 005000113 DU 23 DEC 2015	5,00	05/01/2016	GIFI SAS
2015	20	6228	1574	SR	6802	FACT N 3712 DU 31 DEC 2015	308,00	05/01/2016	ROUERGUE SAVEURS
2015	20	6228	1575	SR	7719	FACT N 193 DU 28 DEC 2015	55,00	05/01/2016	SAINT GAUZY EARL PONEY CLUB
2015	20	6228	1576	SR	8301	FACT DU 29 DECEMBRE 2015	438,12	05/01/2016	JFLVB VISAGIS SARL
2015	20	6228	1578	SR	7805	FACT N 12248 15 DU 22 DECEMBRE 2015	300,00	05/01/2016	RESSOURCES ET DEVELOPPEMENT
2015	21	611	3513	SR	6001	FACTGLA100733015 AIS	40 364,40	07/01/2016	SNCF LILLE EPIC
2015	21	611	3514	SR	6001	FACTGLA100732915 ASR	20 530,60	07/01/2016	SNCF LILLE EPIC
2015	21	611	3516	SR	6010	FACTURE N°2330 - CD JEUNES	177,29	07/01/2016	TRANSPORTS CANNAC EURL
2015	21	611	3517	SR	6010	FACTURE N°110290 - CD JEUNES	495,00	07/01/2016	TRANSPORTS LANDES SARL
2015	21	611	3518	SR	6010	FACTURE N°20150585 - CROSS DEPARTEMENTAL	1 870,00	07/01/2016	CAUSSE AUTOCARS SARL
2015	21	6231	3512	SR	7221	FACT151714 TRANSPORTS SCOL	236,16	07/01/2016	AVEYRON PRESSE SARL
2015	50	6061	72	FR	3403	2015 0062 16111H/002280	95,75	07/01/2016	CENTRE FINANCES PUBLIQUES EAU
2015	50	6061	76	FR	3401	F10033590524 11/12	1 357,38	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	60	60612	134	FR	3401	FE 10033955913 181215	2 710,69	07/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	60	61522	127	TV	3BSIGNA	FC26243 08/12/15 DBD	264,00	07/01/2016	POURQUIE SARL
2015	80	60611	65	FR	3403	2015006217061Q 4 12 ESPE	650,01	05/01/2016	MAIRIE RODEZ
2015	80	60612	70	FR	3401	EDF 10034123615 22 12 ESPE	2 592,96	05/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2015	80	6156	71	SR	9303	FVC01483-15CM ESPE RODEZ	1 410,23	05/01/2016	CMS COMMUNICATION MAINTENANC
2015	80	6288	69	SR	7405	2015110136 8UNITOUL2 C00379 ESPE	40,32	05/01/2016	BRALEY ENVIRONNEMENT ENERGIE

**Exercice 2016**

2016	01	60628	225	FR	2005	FCA 000358 DU 31 12 2015 CABINET	95,30	19/01/2016	BASTIDE QUINCAILLERIE SARL
2016	01	60628	233	FR	2404	FACT 585299897 DU 31 12 2015	879,64	19/01/2016	AD FIA SAS
2016	01	60628	692	FR	2001	CROSS SECAM FOURNITURES EPINGLES	331,92	26/01/2016	SECAM DECORATION SARL
2016	01	60628	693	FR	3006	CROSS 2015 BALLES HORIZON CHASSE PECHE	29,90	26/01/2016	HORIZON CHASSE PECHE SARL

2016	01	60632	195	FR	2403	POTIER VELO PSD	140,85	19/01/2016	DUBOIS JOELLE
2016	01	60632	631	FR	1502	FACT 17343 07JANV2016 CLIENT ZZCON2	4,65	22/01/2016	GRAINE D ARTISTE ET BEAUX AR
2016	01	6065	700	FR	1507	F 15015867 DU 17 12 2015	6 646,80	26/01/2016	ELECTRE SA
2016	01	6068	685	FR	3609	FA 35741254 DU 12/01/16	284,98	26/01/2016	NEOPOST FRANCE SA
2016	01	6068	686	FR	3609	FA 35741253 DU 12/01/16	284,98	26/01/2016	NEOPOST FRANCE SA
2016	01	6068	687	FR	3609	FA 35741251 DU 12/01/16	284,98	26/01/2016	NEOPOST FRANCE SA
2016	01	6068	688	FR	3609	FA 35741252 DU 12/01/16	284,98	26/01/2016	NEOPOST FRANCE SA
2016	01	6135	390	FR	2001	FA 00000706 DU 04 01 2016 CABINET	120,00	22/01/2016	PAVANETTO VERONIQUE
2016	01	6182	295	FR	1507	164095 DU 7/12/15 - DOC	155,00	19/01/2016	VICTOIRES EDITIONS SARL
2016	01	6182	296	FR	1507	VCD-045033/12 du 4/01/16 - doc	99,40	19/01/2016	LA VIE COMMUNALE ET DEPARTEM
2016	01	6182	297	FR	1507	FA3488681/GAZ DU 20/11/15 - DOC	224,00	19/01/2016	GROUPE MONITEUR SA
2016	01	6182	298	FR	1507	FA3482512/GAZ DU 05/09/15 - DOC	215,00	19/01/2016	GROUPE MONITEUR SA
2016	01	6182	299	FR	1507	TCH-2/2654817-RTCH0004 du 20/10/15 - doc	215,00	19/01/2016	TERRITORIAL SAS
2016	01	6182	300	FR	1507	TCH1/26357925-RTCH0004 du 20/10/15 - DOC	215,00	19/01/2016	TERRITORIAL SAS
2016	01	6182	301	FR	1507	FA3504365/MON du 18/11/15 - DOC	850,00	19/01/2016	GROUPE MONITEUR SA
2016	01	6182	595	FR	1506	091537 04 01 2016	73,46	22/01/2016	LE JOURNAL DE L ACTION SOCIA
2016	01	6182	596	FR	1506	IC CL 15 11 19758	5 100,00	22/01/2016	IDEAL CONNAISSANCES SAS
2016	01	6182	597	FR	1506	ABT 9611 12 15	150,00	22/01/2016	EDITIONS ESKA SAS
2016	01	6182	598	FR	1506	ABT 9612 12 15	150,00	22/01/2016	EDITIONS ESKA SAS
2016	01	6182	599	FR	1506	160007 08 01 2016	74,00	22/01/2016	AVEYRON PRESSE SARL
2016	01	6182	829	FR	1506	1121095 27 11 2015	129,00	26/01/2016	GUIDE FAMILIAL SAS
2016	01	6182	830	FR	1506	1121096 27 11 2015	129,00	26/01/2016	GUIDE FAMILIAL SAS
2016	01	6182	831	FR	1506	1121103 27 11 2015	387,00	26/01/2016	GUIDE FAMILIAL SAS
2016	01	6182	832	FR	1506	3913366Y 20 01 2016	268,00	26/01/2016	ELVESIER MASSON SAS
2016	01	6182	833	FR	1506	3913431Y 20 01 2016	110,00	26/01/2016	ELVESIER MASSON SAS
2016	01	6182	834	FR	1506	3913443Y 20 01 2016	110,00	26/01/2016	ELVESIER MASSON SAS
2016	01	6182	907	FR	1520	FACT F2016 015 18JANV16 CD12 SDA	64,50	26/01/2016	SFECAG STE FRANCAISE ETUDE C
2016	01	6184	455	SR	7805	TERRITORIAL G108708 PORTELLI 14 AU 16/12	2 883,60	22/01/2016	TERRITORIAL SAS
2016	01	6184	456	SR	7805	CNFPT T20150014497 OUTLOOK 05/03/2015	200,00	22/01/2016	CNFPT PARIS
2016	01	6184	457	SR	7805	FNCCR FC62 BON JP 5 6 NOV 2015	1 000,00	22/01/2016	FNCCR RESEAU FORMATION
2016	01	6184	720	SR	7805	EPC 50FC 50D13 1601 016 VALDEBOUZE 17/12	474,00	26/01/2016	EPC FRANCE SAS
2016	01	6188	221	SR	6725	FAC n°47129791 du 07/01/2016	514,21	19/01/2016	OVH COM
2016	01	6188	343	SR	6725	FAC n°FCT0000051242 du 02/11/2015	705,60	19/01/2016	CALAMEO SARL
2016	01	62261	353	SR	7604	EQUITHER LOUNAS 10 11 PSD	1 366,56	22/01/2016	SAINT GAUZY EARL PONEY CLUB
2016	01	6227	391	SR	7501	545FID15003741 DU 31 03 15 SAJ	5 148,00	22/01/2016	FIDAL SOCIETE D AVOCATS
2016	01	6227	392	SR	7501	545FID16001324 DU 31 12 2015 SAJ	2 808,00	22/01/2016	FIDAL SOCIETE D AVOCATS
2016	01	6228	345	SR	7724	FACT 15 4140 FB DU 24DEC2015 CD12 SDA	900,00	19/01/2016	ARCHEOLABS SARL
2016	01	6228	347	SR	7208	FACT 008188 06JANV16 CL000368 SDA	24,00	19/01/2016	PHOTO VIDEO CAMARA RODEZ SAR
2016	01	6228	633	SR	7724	FACT 201512 001 28DEC15 CD12 SDA	9 972,00	22/01/2016	VEODIS 3D
2016	01	6231	226	SR	7221	FACT 51203143 DU 31 12 2015	108,79	19/01/2016	MIDI MEDIA PUBLICITE SNC
2016	01	6231	227	SR	7221	FACT 51203142 DU 31 12 2015	114,62	19/01/2016	MIDI MEDIA PUBLICITE SNC
2016	01	6234	228	FR	1013	FACT 23 DU 07 01 2016 CABINET	483,75	19/01/2016	LABRO JEAN MICHEL
2016	01	6234	229	FR	1007	FACT 157 DU 31 12 2015 CABINET	224,05	19/01/2016	BOUCHERIE AZEMAR
2016	01	6234	230	FR	1014	90 505 1 753 223 20151208 DU 08 12 2015	94,30	19/01/2016	SUPER U OLEMP SAS SOLMAR

2016	01	6234	231	FR	1014	90 505 7 245 003 20151212 DU 12 12 2015	71,09	19/01/2016	SUPER U OLEMP SAS SOLMAR
2016	01	6234	232	FR	1014	90 505 2 314 413 20151217 DU 17 12 2015	92,02	19/01/2016	SUPER U OLEMP SAS SOLMAR
2016	01	6234	234	SR	6802	FACT TABLE 8 DU 07 01 2016 CD12 DG	34,20	19/01/2016	BRASSERIE DES JACOBINS
2016	01	6234	393	SR	6802	FACT TABLE 8 DU 13 01 16 CD12 DG	50,20	22/01/2016	BRASSERIE DES JACOBINS
2016	01	6234	627	SR	6802	TABLE N 17 DU 11JANV2016 CD12 CABINET	38,40	22/01/2016	BRASSERIE DES JACOBINS
2016	01	6234	628	FR	1103	FACT 7 DU 08JANV2016 CD12 CABINET	141,90	22/01/2016	LAVAUT SANDRA MON JARDIN SE
2016	01	6234	629	FR	1014	FACT T0010626 DU 12JANV15 CD12 CABINET	229,08	22/01/2016	ANDRIEU DUMEZ MARIE
2016	01	6234	630	FR	1014	FACT 045507 DU 13JANV16 CL 1272 05812	72,17	22/01/2016	MACKOWIAK PROMOCASH RODEZ SA
2016	01	6234	632	FR	1021	FACT 0380000000004306 14JANV16 CL001033	64,65	22/01/2016	CARREFOUR CONTACT
2016	01	6245	701	SR	6004	F 01118103 DU 31 12 2015	184,69	26/01/2016	TOUROMED SELECTOUR VOYAGES 3
2016	01	6261	222	SR	6401	FA 42782411 DU 11/01/16	162,48	19/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	223	SR	6401	FA 42749441 DU 08/01/16	10 656,54	19/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	224	SR	6401	FA 42734309 DU 08/01/16	241,56	19/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	601	SR	6402	42746565 04 01 2016	1 591,67	22/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	602	SR	6402	42746617 04 01 2016	1 093,85	22/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	603	SR	6402	42747325 04 01 2016	530,64	22/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	604	SR	6402	42747548 04 01 2016	1 654,64	22/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	605	SR	6402	42882124 05 01 2016	223,60	22/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	606	SR	6402	42939888 07 01 2016	856,76	22/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	607	SR	6402	42943748 07 01 2016	9,55	22/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	608	SR	6402	42964318 08 01 16	34,57	22/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	689	SR	6401	FA 42971868 DU 14/01/16	7,46	26/01/2016	LA POSTE CSPN DE BORDEAUX SA
2016	01	6261	690	SR	6401	FA 1200035732 DU 15/01/16	296,09	26/01/2016	LA POSTE CSPN NOISY SAP SA
2016	20	60612	67	FR	3401	EDF 10035146618 10 1 16 FDE	1 509,37	29/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2016	20	60623	35	FR	1014	2000727072 P270390 2 1 16 FDE	72,20	19/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2016	20	60623	36	FR	1014	2000727071 P270390 31 12 15 FDE	144,34	19/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2016	20	60623	39	FR	1014	2000726260 29DEC2015 FDE	116,82	19/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2016	20	60623	40	FR	1014	9070263479 5JANV2016 FDE	55,12	19/01/2016	EPISAVEURS RODEZ SAS
2016	20	60623	41	FR	1013	15 16 2318 31DEC2015 FDE	396,77	19/01/2016	L EPI DU ROUERGUE SA
2016	20	60623	51	FR	1014	2000728875 P270390 7 1 16 FDE	25,09	22/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2016	20	60623	52	FR	1014	2000729194 P270390 9 1 16 FDE	127,06	22/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2016	20	60623	53	FR	1014	9070266696 123095 19 1 16 FDE	1 116,25	22/01/2016	EPISAVEURS RODEZ SAS
2016	20	60623	61	FR	1014	FAC N 2000730248 DU 14 JANVIER 2016	61,26	26/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2016	20	60623	64	FR	1014	FACT N 2000730415 DU 16 JANVIER 2016	92,06	29/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2016	20	60623	65	FR	1014	FACT N 2000730414 DU 15 JANVIER 2016	73,12	29/01/2016	CASINO FRANCE ONET SAS
2016	20	60636	42	FR	1403	13 2598 31DEC2015 FDE	159,92	19/01/2016	TEAM SPORT INTERSPORT SAS
2016	20	60636	54	FR	1403	58080728 58080026 11 1 16 FDE	54,96	22/01/2016	GEMO VETIR SAS
2016	20	60636	55	FR	1403	58080727 58080026 11 1 16 FDE	84,94	22/01/2016	GEMO VETIR SAS
2016	20	60636	66	FR	1403	FACT N 058080730 DU 18 JANVIER 2016	17,37	29/01/2016	GEMO VETIR SAS
2016	20	6067	43	FR	3801	1500002435 29DEC2015 FDE	9,40	19/01/2016	SEBAZAC DISTRIBUTION SAS
2016	20	6067	56	FR	3801	160000148 38500 13 1 16 FDE	7,30	22/01/2016	SEBAZAC DISTRIBUTION SAS
2016	20	6068	37	FR	3702	160000084 38500 8 1 16 FDE	185,04	19/01/2016	SEBAZAC DISTRIBUTION SAS
2016	20	6068	44	FR	2001	20774827 1DEC2015FDE	109,03	19/01/2016	BRICORAMA FRANCE SAS
2016	20	6068	57	FR	2314	1006840 51180015 13 1 16 FDE	5,50	22/01/2016	GIFI SAS

2016	20	6068	58	FR	3701	160000147 38500 13 1 16 FDE	40,29	22/01/2016	SEBAZAC DISTRIBUTION SAS
2016	20	6228	59	SR	7719	FAC N 11 DU 16 1 16 FDE	55,00	22/01/2016	SAINT GAUZY EARL PONEY CLUB
2016	20	6228	63	SR	7208	F00404 0FOYER 31 12 15 FDE	21,60	26/01/2016	BOUSQUET CHRISTIAN PHOTOGRAP
2016	21	611	1	SR	6003	FACT 5128 TRANSP SCOLAIRE	49,14	22/01/2016	TRANSPORTS ALBAGNAC ET ROGER
2016	21	611	2	SR	6003	FACT5127 TRANSP SCOLAIRES	2 448,00	22/01/2016	TRANSPORTS ALBAGNAC ET ROGER
2016	21	611	4	SR	6010	FACT N°2366 CD JEUNES	280,50	22/01/2016	VOYAGES GONDRAN SARL
2016	21	611	5	SR	6001	FACT N°16724 COMPTE 180335 BILLETS AIS	5 336,40	26/01/2016	SNCF BCC TOULOUSE EPIC
2016	80	60612	5	FR	3402	10035141173 10 1 16 ESPE	1 163,37	29/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2016	80	60612	6	FR	3402	10035144324 10 1 16 ESPE	69,36	29/01/2016	EDF COLLECTIVITES
2016	80	61521	1	SR	8402	DV000730 DI 09/11/2015 ESPE	1 116,00	09/01/2016	SASU ATELIERS DU ROUERGUE
2016	80	6156	3	SR	8126	FVC00126 16ME 1 1 16 ESPE	609,53	19/01/2016	MET ENERGIE MAINTENANCE SARL
2016	80	6288	4	SR	7405	2015120264 8UNITOUL2 ESPE	5,88	19/01/2016	BRALEY ENVIRONNEMENT ENERGIE

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26103-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

26 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, Melle Simone ANGLADE, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Monsieur Camille GALIBERT, Madame Dominique GOMBERT, M. Christophe LABORIE, M. Alain MARC, Madame Brigitte MAZARS, Madame Christine PRESNE, Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Mme Danièle VERGONNIER.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

## **2 - Personnel départemental : modification du tableau des effectifs**

**Commission de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Moyens Logistiques**

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du lundi 29 février 2016, ont été adressés aux élus le vendredi 19 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission de l'Administration générale, des ressources humaines et des moyens logistiques, lors de sa réunion du 19 février 2016 ;

APPROUVE la transformation d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'ingénieur (catégorie A), concernant un agent affecté à la DOIMD ;

PRECISE que cette modification, conforme à la politique de gestion des carrières de la collectivité, correspond à un besoin en rapport avec l'organisation du service.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 33
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 13
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26126-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

29 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, Melle Simone ANGLADE, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Monsieur Camille GALIBERT, Madame Brigitte MAZARS, Madame Christine PRESNE, Mme Danièle VERGONNIER.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

### **3 - Transports scolaires**

Commission de l'Administration Générale, des Ressources  
Humaines et des Moyens Logistiques

CONSIDERANT que les rapports présentés à la Commission Permanente du 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 19 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la Commission de l'Administration générale, des ressources humaines et des moyens logistiques lors de sa réunion du 19 février 2016 ;



- 1) – Transports scolaires – demande de classement pour l'année scolaire 2015-2016**  
**2) – Transports scolaires – demande de classement pour l'année scolaire 2016-2017**

DECIDE de classer les élèves selon les tableaux ci-annexés.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 37
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 9
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-25941-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

29 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, Melle Simone ANGLADE, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Monsieur Camille GALIBERT, Madame Brigitte MAZARS, Madame Christine PRESNE, Mme Danièle VERGONNIER.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

**4 - Partenariat**  
**Aménagement des Routes Départementales**

**Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures**

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 19 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures lors de sa réunion du 19 février 2016 ;

DONNE son accord aux projets de partenariats ci-après :

## **1 – Aménagement des routes départementales**

### **➤ Commune de Villefranche de Rouergue (Canton Villefranche de Rouergue)**

Le Conseil départemental de l'Aveyron a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la route départementale n° 24 et de ses abords entre les points repères 1.670 et 2.740 à l'entrée de Villefranche de Rouergue.

Le coût des travaux routiers était estimé à 710 765.70 € hors taxes.

Lors de la commission permanente du 29 mai 2015, l'application des règles départementales avait permis de définir le plan de financement suivant :

Département de l'Aveyron	360 163.35 €
Commune de Villefranche de Rouergue	336 928.35 €
Concessionnaires (ERDF et France Télécom)	13 674.00 €

Le coût des travaux s'est élevé à 757 815.19 € hors taxes.

Le plan de financement définitif s'établit ainsi :

Département de l'Aveyron	378 024,68 €
Commune de Villefranche de Rouergue	365 606.51 €
Concessionnaires (ERDF et France Télécom)	14 184.00 €

Un avenant à la convention initiale reprendra les modalités d'intervention financière après travaux entre les collectivités.

De même, une convention financière interviendra entre le Conseil départemental de l'Aveyron et France Télécom pour la réalisation des travaux sur le réseau France Télécom.

### **➤ Commune de Salles-Curan (Canton Raspers et Levézou)**

Le Conseil départemental de l'Aveyron a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du carrefour entre les routes départementales n° 993, 44 et 30 dans l'agglomération de Bouloc sur la commune de Salles-Curan.

Le coût des travaux était estimé à 314 692.50 € hors taxes.

Lors de la commission permanente du 15 décembre 2014 et en application des règles départementales, le plan de financement suivant a été défini :

Département de l'Aveyron	198 417.50 €
Commune de Salles Curan	116 275.00 €

Le coût des travaux s'est élevé à 300 907.41 € hors taxes.

Le plan de financement définitif s'établit ainsi :

Département de l'Aveyron	167 714.41 €
Commune de Salles Curan	133 193.00 €

Un avenant à la convention initiale, reprendra les modalités d'intervention financière après travaux entre les collectivités.

➤ **Commune de Ségur (Canton Raspes et Levézou)**

Le Département de l'Aveyron a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement sur la route départementale n° 29 dans l'agglomération de Ségur.

Le coût des travaux s'est élevé à 86 219.00 € hors taxes :

L'application des règles départementales du programme "opérations diverses-les murs" permet de définir le plan de financement suivant, après travaux:

Département de l'Aveyron	38 730.00 €
Commune de Ségur	47 489.00 €

Une convention reprendra les modalités d'intervention entre les collectivités.

➤ **Commune d'Espalion (Canton Lot et Truyère)**

Dans le cadre de la réalisation de la déviation ouest d'Espalion, sous maîtrise d'ouvrage départementale, le SIAEP de la Viadène est chargé du déplacement du réseau d'eau potable.

Sur le domaine privé, le coût des travaux est estimé à 110 500 € hors taxes. Cette charge incombe au Conseil départemental de l'Aveyron.

Une convention, reprendra les modalités d'intervention entre les collectivités.

➤ **Commune de Flavin (Canton Nord Levézou)**

Dans le cadre des travaux de création d'un carrefour tourne à gauche sur la route départementale n° 62 à l'entrée de Flavin, sous maîtrise d'ouvrage départementale, le SIAEP du Ségala est chargé du déplacement du réseau d'eau potable.

Sur le domaine privé, le coût des travaux est estimé à 12 190.50 € hors taxes. Cette charge incombe au Conseil départemental de l'Aveyron.

Une convention reprendra les modalités d'intervention entre les collectivités.

➤ **Commune de Bozouls (Canton Causse Comtal)**

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron (SIEDA ) a confié au Département de l'Aveyron la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le cadre de l'aménagement des routes départementales n° 20 et 100 et de leurs abords dans l'agglomération de Bozouls.

Le coût des travaux d'enfouissement des réseaux secs est estimé à 84 153.97 € hors taxes.

Cette charge incombe au Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron (SIEDA).

Une convention reprendra les modalités d'intervention entre les partenaires.

➤ **Commune de Naucelle (Canton Céor Ségala)**

Le Département de l'Aveyron assure la maîtrise d'ouvrage de l'entretien du pont de la Conquette sur la route départementale n° 997, commune de Naucelle.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Naucelle souhaite porter la largeur du trottoir à 1.50 m afin d'assurer une liaison piétonne sécurisée.

Le coût des travaux supplémentaires est estimé à 23 895 € hors taxes. Cette charge incombe à la commune de Naucelle.

Une convention reprendra les modalités d'intervention entre les partenaires.

➤ **Commune de Saint Rome de Cernon (Canton Saint Affrique)**

L'entreprise SDEL Rouergue Millau souhaite la modification d'une portion de glissière de sécurité en bordure de la route départementale (PR 44+150) au lieu-dit Blayac sur la commune de Saint Rome de Cernon.

Le Département de l'Aveyron assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le cout des travaux est estimé à 1665.17 € TTC. Cette charge incombe à l'entreprise SDEL Rouergue Millau qui l'a accepté.

Une convention reprendra les modalités d'intervention entre les partenaires.

**2 – Convention d'entretien**

➤ **Commune de Naucelle (Canton Céor Ségala)**

Le Département de l'Aveyron a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement d'une continuité piétonne en bordure de la route départementale n° 226 depuis le carrefour avec la route départementale n°58 jusqu'au carrefour avec la route départementale n° 997 sur la commune de Naucelle.

Une convention définira les conditions pour la maintenance, l'entretien et le renouvellement ultérieur des aménagements créés.

➤ **Commune de Clairvaux (Canton Vallon)**

La commune de Clairvaux a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement d'un cheminement piéton en bordure de la route départementale n° 57 entre le terrain des sports des Prades et l'école de Bruéjous. Une convention définira les conditions pour la maintenance, l'entretien et le renouvellement ultérieur des aménagements créés.

➤ **Commune de Saint Affrique (Canton Saint Affrique)**

La commune de Saint-Affrique a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en place de trois ralentisseurs type « plateau surélevé » implantés dans l'emprise de la route départementale n° 54 au droit des carrefours formés avec les voies communales de la croix de Montels, du Rouergue et de la Turcie.

Une convention définira les conditions pour la maintenance, l'entretien et le renouvellement ultérieur des aménagements créés.

**3 – Intervention des services**

➤ **Commune de Saint Chély d'Aubrac (Canton Saint Chély d'Aubrac)**

L'association Tradition en Aubrac organise le dimanche 22 mai 2016 la fête de la transhumance.

Dans ce cadre, l'organisateur souhaite l'intervention des services de la subdivision départementale Nord pour la mise en place de la signalisation temporaire sur les routes du secteur.

Cette prestation est estimée à 500 € et incombe à l'organisateur.

Une convention définira les modalités d'intervention entre les deux partenaires.

➤ **Commune de Saint Rome de Cernon (Canton Saint Affrique)**

La SNCF assure la réhabilitation d'un passage à niveau sur la route départementale n° 999 sur la commune de Saint Rome de Cernon.

Dans ce cadre la SNCF souhaite l'intervention des services de la subdivision départementale sud pour la mise en place de la signalisation temporaire sur les routes du secteur au cours des semaines du 04 au 08 avril 2016 et du 11 au 15 avril 2016.

Cette prestation est estimée à 1 490 € et incombe à la SNCF.

Une convention reprendra les modalités d'intervention entre les partenaires.

➤ **Commune de Millau (Cantons Millau 1 et 2)**

L'association Evasion Sport et Communication organise le dimanche 22 mai 2016 l'épreuve sportive « la course EIFFAGE du viaduc de Millau ».

Dans ce cadre l'organisateur souhaite l'intervention des services de la subdivision départementale Sud pour la mise en place de la signalisation temporaire sur les routes du secteur.

Cette prestation est estimée à 1 036.88 € et incombe à l'organisateur.

Une convention définira les modalités d'intervention entre les deux partenaires.

➤ **Commune de Villeneuve d'Aveyron (Canton Villeneuvois et Villefranchois)**

Le Département de l'Aveyron assurera la maîtrise d'ouvrage de la pose d'une glissière béton pour protéger le poste TIGF situé en contrebas de la route départementale n° 922 à Villeneuve d'Aveyron au PR 42.

Cette prestation est estimée à 6 240.51 € et incombe à TIGF.

Une convention définira les modalités d'intervention entre les partenaires est proposée.

#### **4 – Déplacement de la RD n°22 au droit de la carrière des Albres**

➤ **Commune des Albres (Canton Lot et Montbazinois)**

La carrière des Albres, exploitée par la SARL ROUQUETTE Travaux Publics, produit des matériaux de remblais routiers. Cette carrière se situe en bordure de la RD 22, et des zones de stockage de matériaux existent de l'autre côté de la route.

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation de la carrière en 2005, il était demandé à la SARL ROUQUETTE de ne stocker des matériaux de part et d'autre de la RD 22 que pendant une phase provisoire après le démarrage de l'exploitation, et de mettre en œuvre une solution de stockage définitive et sécurisée à terme.

La SARL ROUQUETTE sollicite du Département l'autorisation de déplacer la RD 22 au droit de la carrière, sur une longueur d'environ 200 mètres, de façon à ce que toutes les installations de production et de stockage soient situées du même côté de la route.

Le coût du déplacement de la route est mis à la charge de la SARL ROUQUETTE, qui réalisera les travaux sous la maîtrise d'ouvrage du Département, par le biais d'un contrat de travaux à titre gratuit.

## **5 – Convention de déneigement**

### **➤ Commune de Rodez (Cantons Rodez 1, Rodez 2 et Rodez-Onet)**

Une convention définira les conditions et responsabilités respectives de la commune de Rodez et du Département de l'Aveyron lors des opérations de déneigement sur le territoire de la commune de Rodez.

\* \* \*

AUTORISE en conséquence, Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions et avenants susvisés au nom du Département.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 37

- Abstention : 0

- Contre : 0

- Absents excusés : 9

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26070-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

29 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, Melle Simone ANGLADE, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Monsieur Camille GALIBERT, Madame Brigitte MAZARS, Madame Christine PRESNE, Mme Danièle VERGONNIER.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

**5 - RN 88 à 2x2 voies entre Albi et Rodez, panneaux images**

Commission de l'Aménagement du Territoire et des  
Infrastructures

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente le lundi 29 février 2016 ont été adressés aux élus le vendredi 19 février 2016 ;

VU l'examen de ce dossier par la Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures, lors de sa réunion du 19 février 2016 ;

CONSIDERANT que le dossier du Schéma de Signalisation d'Information Culturelle et Touristique sur la RN88, qui a été examiné lors de la commission Permanente du 28 septembre 2015, a fait l'objet de diverses observations qui ont été adressées par courrier à Monsieur le Préfet de l'Aveyron en date du 12 octobre 2015 ;

CONSIDERANT que la Préfecture de l'Aveyron a transmis au mois de janvier 2016 la dernière version des maquettes intégrant certaines observations formulées et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

PREND ACTE de l'accord de l'Etat concernant les panneaux images sur les thèmes suivants :

Thème « Vallée du Viaur » :

L'Etat a validé les demandes concernant le graphisme et l'intitulé du panneau image, uniquement pour le panneau implanté en Aveyron. Ainsi le viaduc pourra figurer seul en gros plan sur l'image et le texte « Vallée du Viaur – pays des 100 vallées » se substitue à l'intitulé initial.

Thème « Sauveterre de Rouergue – Bastides du Rouergue » :

L'Etat a validé la demande concernant la modification de l'intitulé du panneau, devenant par conséquent « Sauveterre-Bastides du Rouergue ».

Thème « Conques » :

L'Etat a validé la suppression de la mention « Suivre Millau ».

Thème « Energie Renouvelables » :

L'Etat a validé la demande d'implantation d'un panneau supplémentaire en rappelant toutefois que ce thème ne devrait pas en toute rigueur faire l'objet d'un panneau image car il ne fait pas référence à une spécificité du Département.

PREND ACTE de la réponse de l'Etat et maintient sa demande concernant les textes associés aux thèmes des panneaux images du « Château du Bosc » et du « Musée Soulages ».

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 37
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 9
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

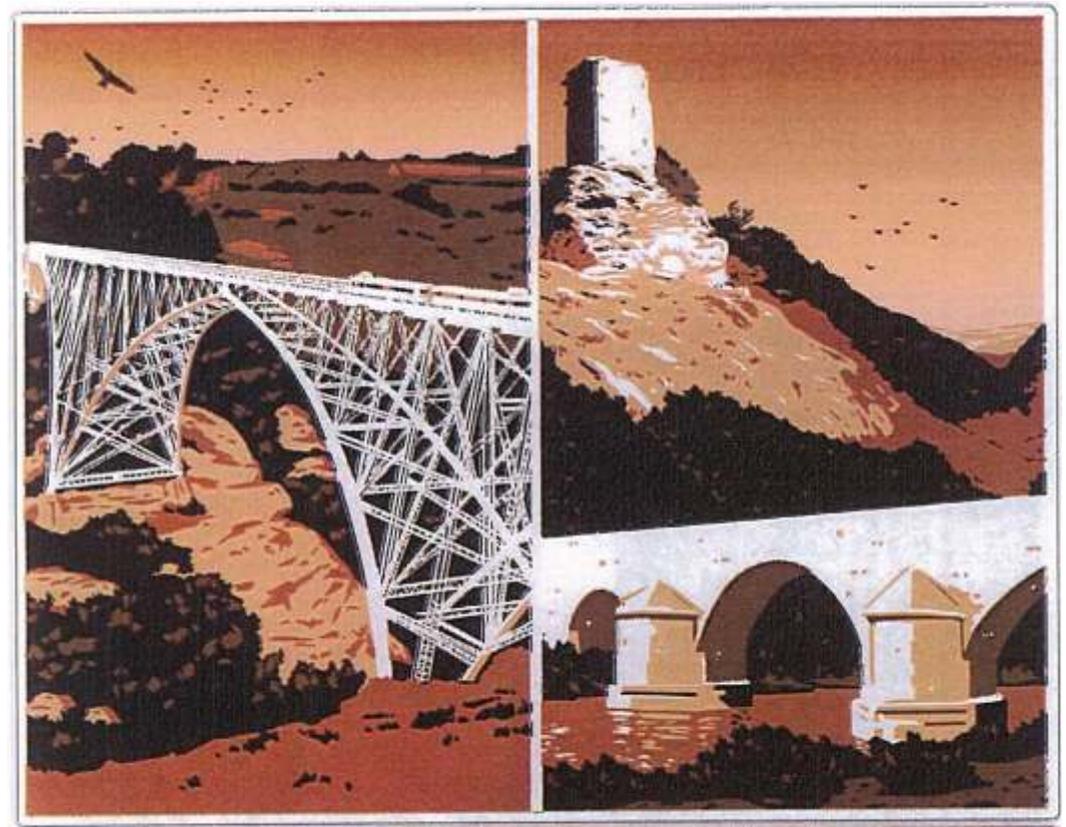
# Vallée du Viaur - Côté TARN

Version initiale:



vallée du Viaur

Dernière version :



vallée du Viaur

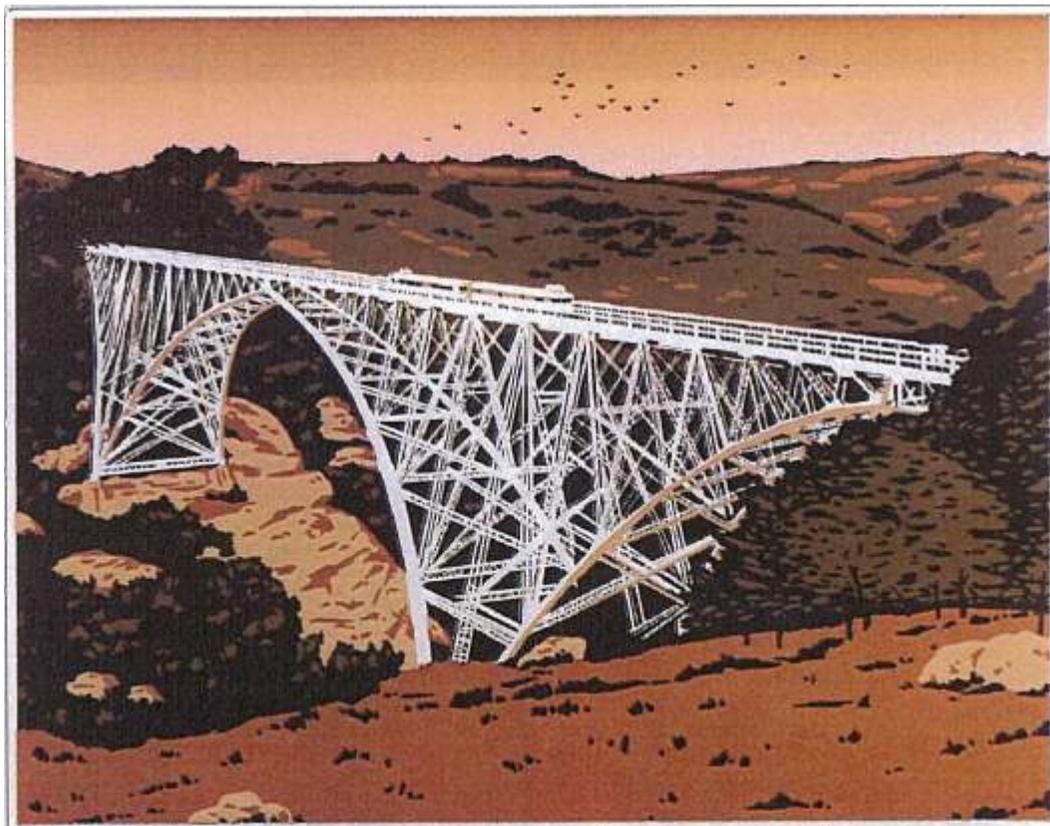
## Vallée du Viaur - Côté AVEYRON

Version initiale:



vallée du Viaur

Dernière version :



viaduc du Viaur  
pays des cent vallées

## Sauveterre - bastides du Rouergue

Version initiale:



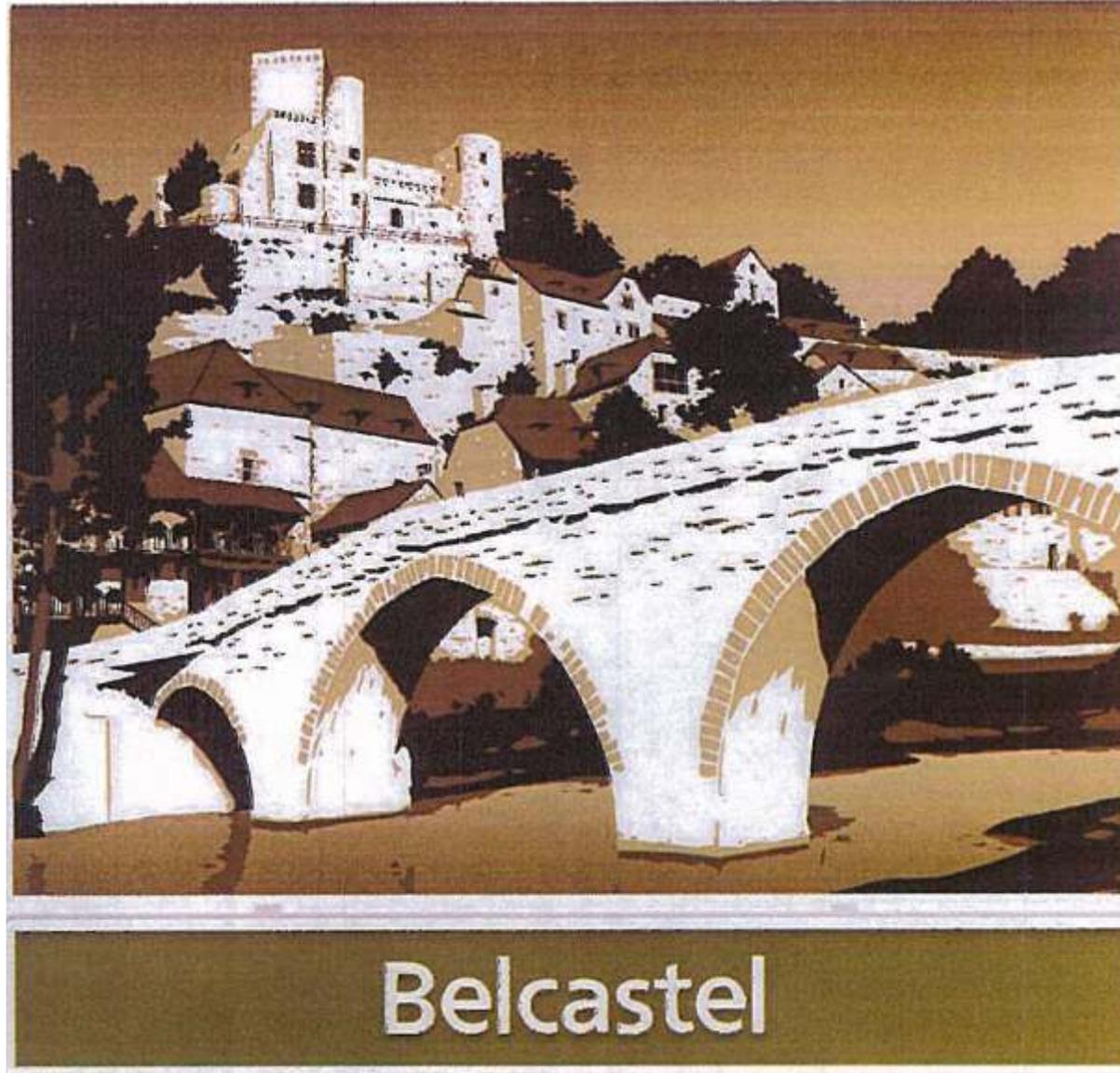
Sauveterre de Rouergue  
bastides du Rouergue

Dernière version :



Sauveterre  
bastides du Rouergue

## Belcastel



Maquette initiale validée

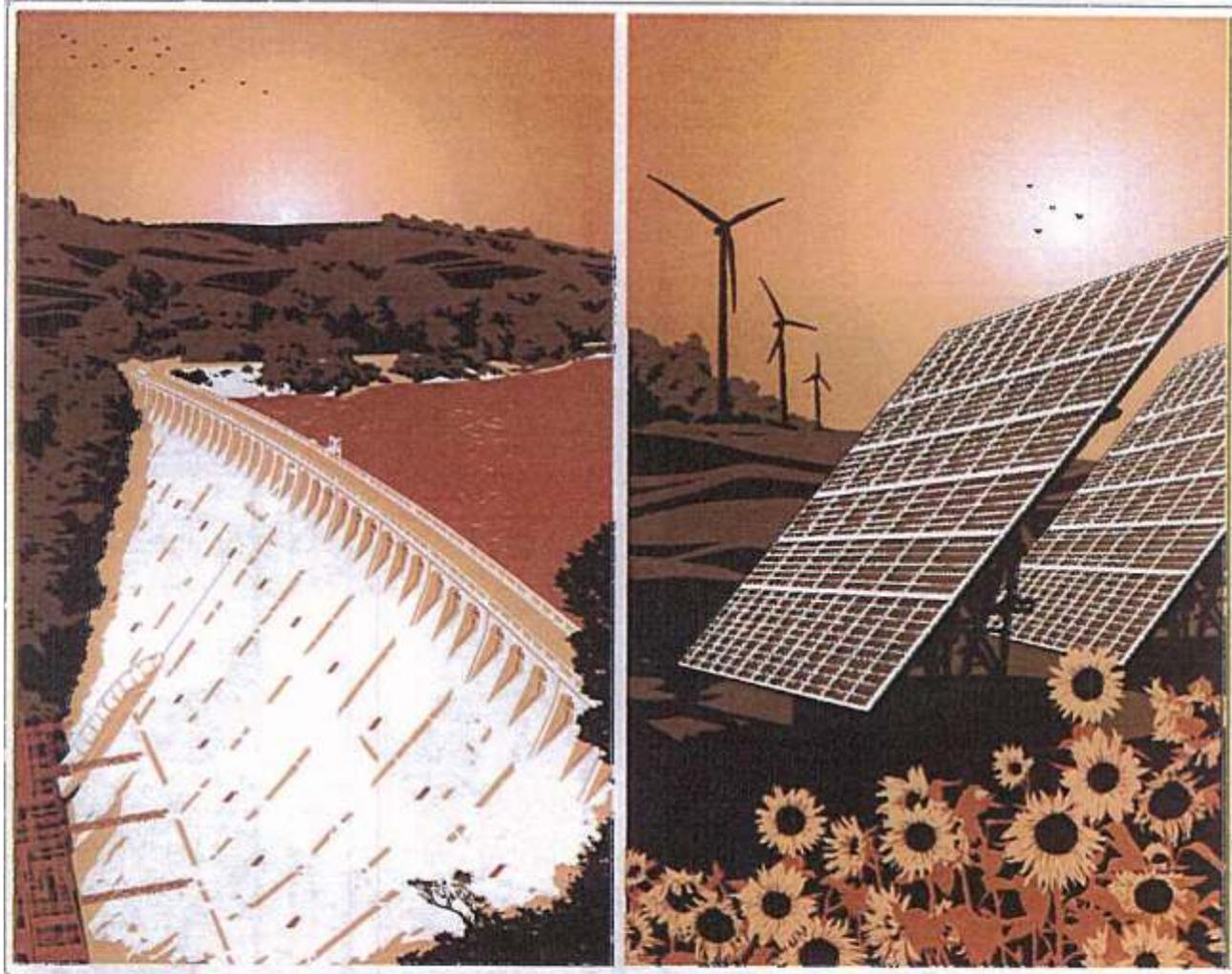
# Château du Bosc

Version initiale conservée:



31  
*Rajout de la mention « Toulouse-Lautrec » refusée*

## Les énergies renouvelables



les énergies renouvelables

*Rajout de thème accepté*

# Musée Soulages

Version initiale conservée:



musée Soulages

<sup>33</sup>  
*Rajout de la mention « Rodez » refusée*

## Monts et Lacs du Lévezou



monts et lacs du Lévezou

# Conques

Version initiale:



 **CONQUES** **40**

*suivre* **MILLAU**

Dernière version :

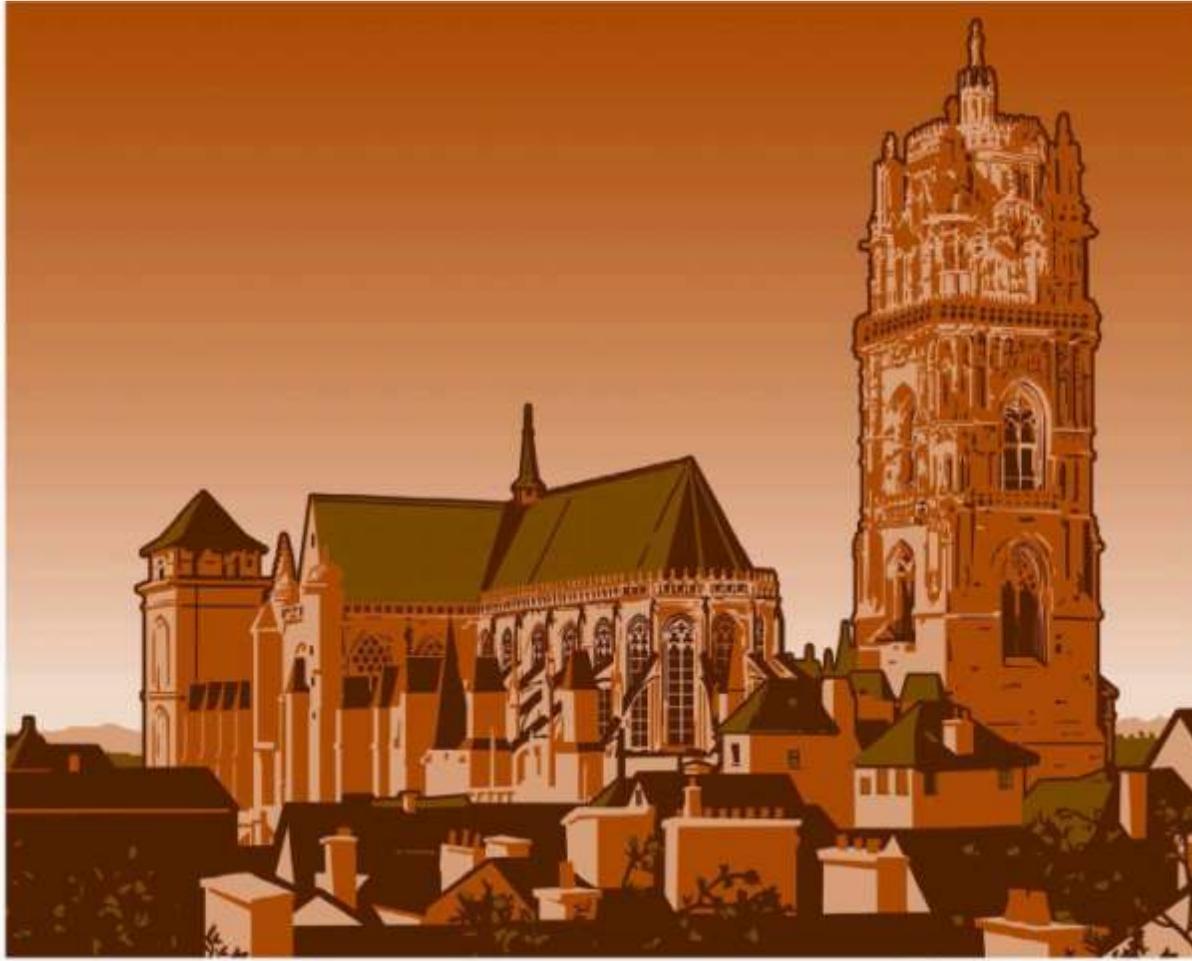


 **CONQUES** **40**

35

*Suppression de la mention « suivre Millau » acceptée*

## Rodez pays d'art et d'histoire



Rodez  
pays d'art et d'histoire

# Le Ségala

Côté Aveyron



veau d'Aveyron  
et du Ségala

Côté Tarn



le Ségala

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26073-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

30 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, Melle Simone ANGLADE, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Madame Brigitte MAZARS, Mme Danièle VERGONNIER.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

## **6 - Radars automatisés, nouvelles orientations 2016**

**Commission de l'Aménagement du Territoire et des  
Infrastructures**

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente le lundi 29 février 2016 ont été adressés aux élus le vendredi 19 février 2016 ;

VU l'examen de ce dossier par la commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures lors de sa réunion du 19 février 2016 ;

CONSIDERANT les nouvelles orientations prises par l'Etat en matière de contrôle automatisé suite au Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 2 octobre 2015 ;

CONSIDERANT qu'à ce jour, 13 radars automatisés sont en service dans le département de l'Aveyron et que 11 de ces radars sont implantés en bordure du réseau routier départemental ;

CONSIDERANT que par courrier en date du 19 janvier 2016, la Préfecture de l'Aveyron a informé le Département des évolutions suivantes apportées au dispositif de contrôle de sanction automatisé :

1- Déplacement de radars fixes :

Le radar fixe situé sur la D920 à Entraygues va être réimplanté sur la N88 à l'Ouest de Rodez.

2- Mise à double sens des radars :

Les radars fixes situés sur la RD 840 à Firmi, sur la RD1 à Maleville, sur la RD 911 à Baraque de Combrouze ainsi que celui de Baraqueville, sur la RD994 aux Farguettes et celui de la RD 999 à St Affrique ont été modifiés début 2016 pour contrôler les 2 sens de circulation. Les radars de St Léons et d'Espalion doivent également passer à double sens au cours de l'année 2016.

3- Radar autonome de chantier :

L'Etat met à la disposition du Département, si celui-ci en fait la demande, un radar autonome de chantier, pour des chantiers sur le réseau routier structurant d'une durée supérieure à 5 jours présentant des dangers pour le personnel.

4- Renforcement des contrôles sur le réseau présentant des enjeux de sécurité forts :

L'Etat prévoit de concentrer les nouveaux moyens de contrôle sur les itinéraires présentant des enjeux de sécurité forts où sont relevés notamment les excès de vitesse les plus importants. Ces itinéraires, signalés par des panneaux d'information, bénéficieront des radars fixes existants, de nouveaux radars déplaçables implantés de manière aléatoire et des radars embarqués de nouvelle génération.

Cette mesure devrait concerner notamment le réseau structurant du Département. L'Etat a identifié dans un premier temps 2 itinéraires prioritaires, la RN88 et la RD999 entre l'autoroute A75 et Albi. De nouveaux itinéraires seront intégrés à ce dispositif avant l'été 2016.

PREND ACTE de ces évolutions.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**



## ODSR : Observatoire départemental de la sécurité routière de l'Aveyron

**Carte des 13 radars fixes  
en production au 31 janvier 2016**

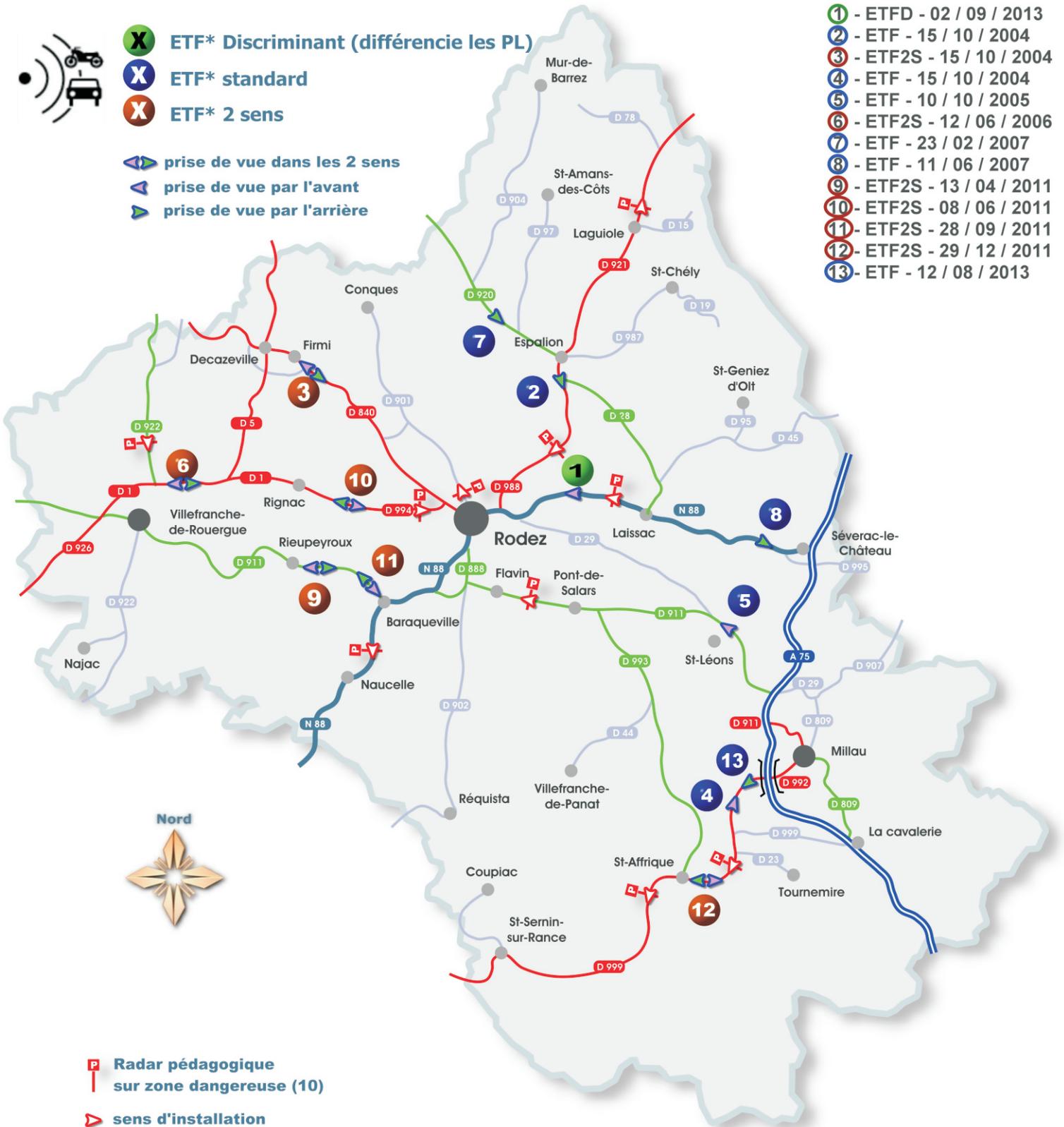
**Mise en service :**



- X** ETF\* Discriminant (différencie les PL)
- X** ETF\* standard
- X** ETF\* 2 sens

- prise de vue dans les 2 sens
- prise de vue par l'avant
- prise de vue par l'arrière

- ① - ETFD - 02 / 09 / 2013
- ② - ETF - 15 / 10 / 2004
- ③ - ETF2S - 15 / 10 / 2004
- ④ - ETF - 15 / 10 / 2004
- ⑤ - ETF - 10 / 10 / 2005
- ⑥ - ETF2S - 12 / 06 / 2006
- ⑦ - ETF - 23 / 02 / 2007
- ⑧ - ETF - 11 / 06 / 2007
- ⑨ - ETF2S - 13 / 04 / 2011
- ⑩ - ETF2S - 08 / 06 / 2011
- ⑪ - ETF2S - 28 / 09 / 2011
- ⑫ - ETF2S - 29 / 12 / 2011
- ⑬ - ETF - 12 / 08 / 2013



- P** Radar pédagogique sur zone dangereuse (10)
- sens d'installation

ETF\* : Équipement de Terrain Fixe

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-25944-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

31 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Madame Brigitte MAZARS.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

## **7 - Transfert de domanialité**

**Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures**

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du lundi 29 février 2016, ont été adressés aux élus le vendredi 19 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du territoire et des Infrastructures, lors de sa réunion du 19 février 2016 ;

DONNE son accord au transfert de domanialité ci-après dont le plan est ci-annexé :

Commune de Naucelle :

L'aménagement de la Route Départementale n°997 entre Naucelle et Sauveterre de Rouergue en 1997 a conduit à maintenir l'ancienne emprise de la route pour permettre l'accès aux propriétés riveraines via le chemin rural. Ce délaissé a vocation à intégrer le domaine public communal.

La commune de Naucelle, par ses délibérations des 23 juillet 2015 et 10 décembre 2015 a validé ce principe et accepte un transfert de domanialité à titre gratuit pour la partie bleu (cf. plan) ainsi que l'acquisition onéreuse de deux parcelles contigües (partie rouge) faisant l'objet d'un rapport spécifique.

<b>Couleur du plan</b>	<b>Surface</b>	<b>Affectation initiale</b>	<b>Affectation future</b>
Bleu	1 800 m <sup>2</sup>	Domaine public départemental	Domaine public communal

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 41
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 5
- Ne prend pas part au vote : 0

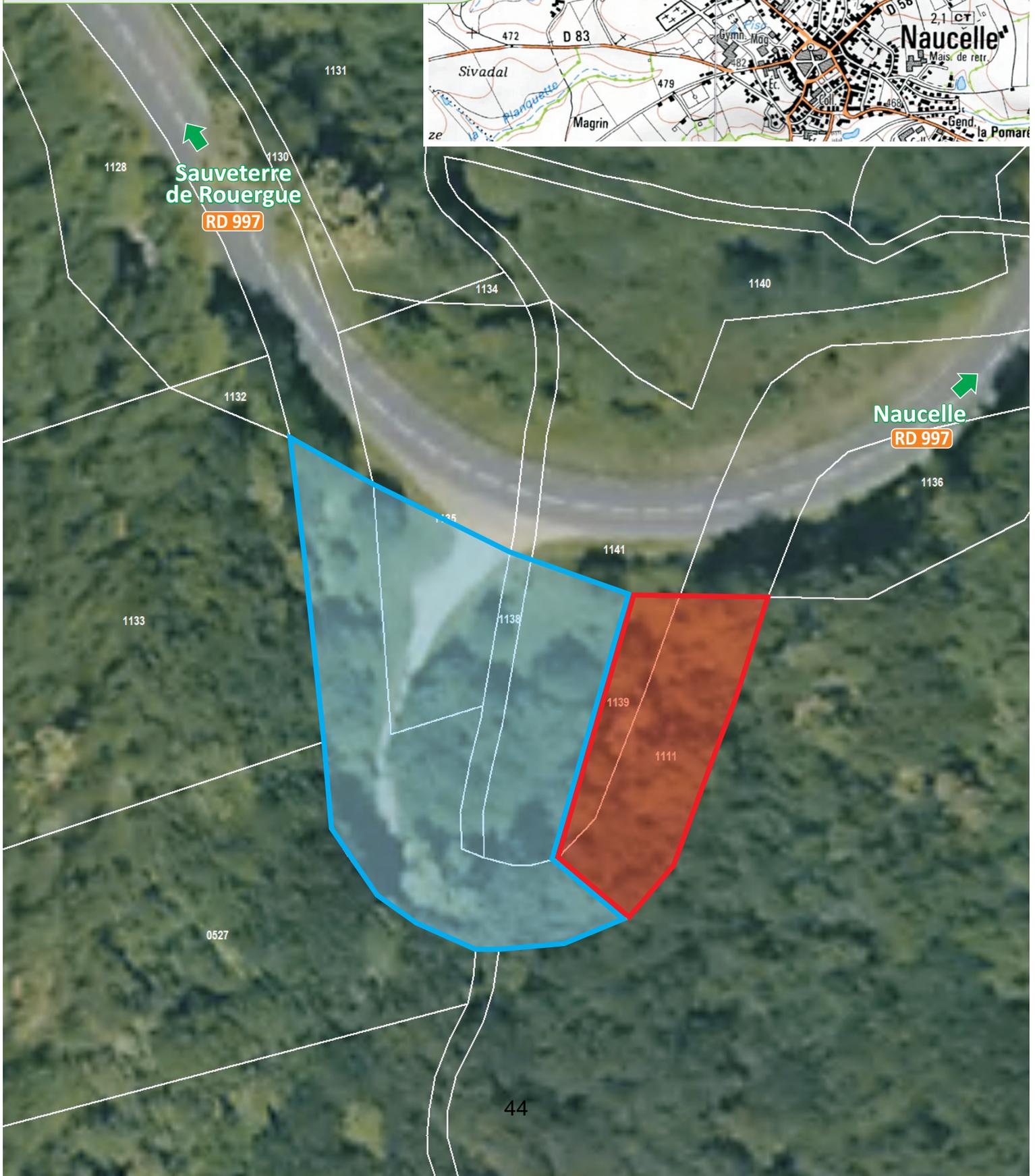
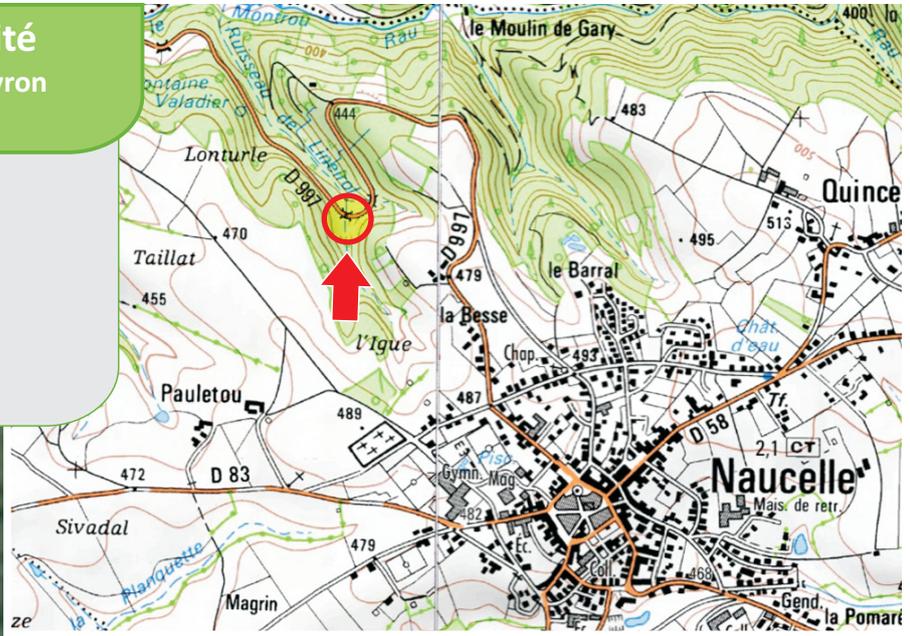
Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

# Transfert de domanialité entre le Département de l'Aveyron et la commune de Naucelle

## Légende

-  Déclassement du domaine public départemental et classement dans le domaine public communal
-  Parcelles proposées à la vente



**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26105-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

31 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Madame Brigitte MAZARS.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

## **8 - Acquisitions, cessions de parcelles et diverses opérations foncières**

### **Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures**

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission permanente du lundi 29 février 2016 ont été adressés aux élus le vendredi 19 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission de l'aménagement du territoire et des infrastructures lors de sa réunion du vendredi 19 février 2016 ;

APPROUVE les acquisitions, cessions de parcelles et diverses opérations foncières présentées, en annexe, nécessaires aux rectifications, élargissements et aménagements de Routes Départementales ;

APPROUVE le montant des acquisitions, évictions et occupations temporaires qui s'élève à 64 370,93 € et le montant des cessions qui s'élève à 10 551,50 € comme précisé en annexe ;

DIT, pour les acquisitions à titre onéreux, qu'un intérêt à taux légal sera versé aux propriétaires, compte-tenu de la prise de possession anticipée des terrains.

Si le montant de l'acquisition est inférieur à 7 700 €, le prix des terrains sera versé au vendeur sans qu'il soit nécessaire d'accomplir les formalités de purge des hypothèques.

AUTORISE, en conséquence,

- Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer les actes notariés à intervenir,
- Monsieur le 1er Vice-Président, à signer, au nom du Département, les actes en la forme administrative à intervenir.

**PREFINANCEMENTS SAFALT (SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER AVEYRON LOT TARN)**

CONSIDERANT :

- le projet routier de la liaison entre la Rocade de Saint Mayme et le Causse Comtal, commune de La Loubière qui nécessite la maîtrise d'emprises foncières complémentaires,
- la cession d'un chemin rural désaffecté, commune de Mayran, traversant le stock foncier déjà préfinancé par le Département,
- les conventions de préfinancement avec la SAFALT (n° 59 et 49) fixant les modalités d'intervention et les garanties qui lui sont accordées pour la constitution de réserves foncières.

APPROUVE :

- Les préfinancements fonciers, décrits en annexe, respectivement d'un montant de 33 335,93 € HT et de 3 290,76 € HT et donc le versement de ces sommes à la SAFALT imputées sur le chapitre 27 article 2764.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 41
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 5
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

**FICHE RECAPITULATIVE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 FEVRIER 2016**

**ANNEXE 1**

NUMERO DOSSIER	OBJET	SUPERFICIE TOTALE	RECETTES	DEPENSES
2016001	Commune de CALMONT - ZA de CALMONT - Lieu dit Pisse Co - Aménagement Aire de covoiturage des Molinières	3033,00	0,00	21231,00
2016002	R.D. 130 - Commune de BOUSSAC - Thérondels - Régularisation foncière	1104,00	0,00	253,92
2016003	R.D. 603 - Commune de CALMONT - Ceignac - Aménagement et rectification du P.R. 0.200 au P.R. 1.870	7119,00	0,00	7305,30
2016004	R.D. 624 - Commune OLEMPS - Aménagement et Rectification entre les P.R. 10.400 et 11.900	1134,00	0,00	1020,60
2016005	R.D. 911 - Commune de CANET DE SALARS - Déviation de Pont de Salars - Echange de terrains à La Crous Vieille	1138,00	398,30	398,30
2016006	R.D. 902 - Commune de LA SELVE - Evènement exceptionnel au P.R. 26.400	23,00	0,00	50,00
2016007	R.D. 200 - Commune de REQUISTA - Contournement du tunnel de Combradet	2235,00	0,00	514,05
2016008	R.D. 67 - Communes de DRUELLE et MOYRAZES - Sauvegarde de Chaussée - Aménagement du P.R. 13.170 au P.R. 13.420	3205,00	0,00	1838,13
2016009	R.D. 62 - Commune LE MONASTERE - Lieu dit Rudelle - Régularisation foncière	780,00	0,00	358,80
2016010	R.D. 285 - Commune de MAYRAN - Dossier FRAYSSE	94,00	0,00	1410,00
2016011	R.D. 5 - Commune de Vaureilles - Reconstruction du Pont de la Besie	5000,00	0,00	700,00
2016012	R.D. 809 - Commune de MILLAU - Lieu dit La Garrigue - Cession terrain - Avis France Domaine en date du 12 août 2015	420,00	140,00	0,00
2016013	R.D. 44 - Commune de LESTRADE ET THOUELS - Lieu dit Puech-Rizens - Cession délaissé - Avis France Domaine en date du 1er juin 2015	1550,00	1200,00	0,00
2016014	R.D. 25 - Commune de CALMELS ET LE VIALA - Lieu dit Catinaude - Régularisation	446,00	0,00	205,16
2016015	R.D. 51 - Commune de MOUNES-PROHENCoux - Evènement exceptionnel au P.R. 6.200	669,00	0,00	153,87
2016016	R.D. 997 - Commune de NAUCELLE - Lieu dit La Besse - Cession de terrains à La Commune - Avis de France Domaine en date du 21 mars 2015	530,00	110,00	0,00
2016017	R.D. 508 - ALMONT LES JUNIES - Aménagement rectification P.R. 4.000 à 5.150 - Plateau Almont les Junies. Avis France Domaine 2015-004V0649 du 23.11.2015	7343,00	1603,20	4802,40
2016018	R.D. 987 et 15 - Communes SAINT CHELY D'AUBRAC et CURIERES - Dossier O.N.F. - Annule et remplace le dossier 2015023	22214,00	7100,00	7100,00
2016019	R.D. 51 - Commune de CAMARES - Aménagement et élargissement par poutre de rives du P.R. 12.950 au P.R. 14.500	199,00	0,00	100,00
2016020	R.D. 91 - Commune de CAMARES - Aménagement et rectification du P.R. 1.450 au P.R. 3.600 - 1ère tranche	9674,00	0,00	7482,55
2016021	R.D. 999 - Commune de LAPANOUSE DE CERNON - Convention d'Occupation Temporaire	6140,00	0,00	614,00
2016022	R.D. 55 - Commune de NANT - Réaménagement du P.R. 1.500 au P.R. 4.300 - 2ème tranche	10449,00	0,00	3354,53
2016023	R.D. 920 - Commune ESPALION - Déviation ESPALION	9024,00	0,00	5478,32
	TOTAL	93523,00	10551,50	64370,93

**PREFINANCEMENT SAFALT (SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER AVEYRON LOT TARN)**

**ANNEXE 2**

NUMERO DOSSIER	OBJET	SUPERFICIE TOTALE	RECETTES	DEPENSES
2016024	R.D. 994 - Commune de MAYRAN - Déviation des Farguettes - Préfinancement - Convention n°49 - Dossier COMMUNE	2147,00	0,00	3290,76
2016025	COMMUNE DE LA LOUBIERE - Liaison entre la Rocade de St Mayme et le Causse Comtal - Préfinancement SAFALT - Convention 59	42104,00	0,00	33335,93
	TOTAL	44251,00	0,00	36626,69

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26065-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

31 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Madame Brigitte MAZARS.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

**9 - Rapport sur le compte rendu des marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif**

Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures

CONSIDERANT que les rapports de la réunion de la Commission Permanente du lundi 29 février 2016 ont été adressés aux élus le vendredi 19 février 2016 ;

VU l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que :

« Le Président, par délégation du Conseil départemental, peut être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le président du Conseil départemental rend compte à la plus proche réunion utile du Conseil Départemental de l'exercice de cette compétence et en informe la Commission Permanente » ;

CONSIDERANT la délégation donnée au Président par délibération du Conseil départemental du 24 avril 2015, déposée le 29 avril 2015 et affichée le 30 avril 2015 en application des dispositions de l'article L.3221-11 susvisé ;

CONSIDERANT qu'il a été rendu compte à l'Assemblée départementale, lors de sa réunion du 29 février 2016 de cette compétence, pour les marchés et avenants conclus jusqu'au 31 janvier 2016 ;

CONSIDERANT qu'il a été pris acte de ces informations par la Commission de l'Aménagement du territoire et des Infrastructures lors de sa réunion du 19 février 2016 ;

PREND ACTE du fait que cette information a été présentée à l'Assemblée du Conseil départemental.

**Le Président du Conseil Départemental**

**Jean-Claude LUCHE**

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26111-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

31 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Madame Brigitte MAZARS.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

**10 - Accompagnement financier pour l'accès au service haut débit par satellite.**

Commission de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 19 février 2016 ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil général du 26 septembre 2011, déposée le 30 septembre 2011 et publiée le 3 octobre 2011, "2011-2014 : Un contrat d'avenir pour les Aveyronnais"

mettant en place un programme intitulé : "Aide pour l'installation d'une connexion individuelle au haut débit par satellite" ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil général du 03 mars 2014 déposée le 6 mars 2014 et publiée le 19 mars 2014, adoptant les nouveaux critères d'éligibilité au regard de l'évolution des usages, des besoins et de l'offre en débit numérique ;

VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du territoire et des Infrastructures lors de sa réunion du 19 février 2016 ;

DONNE une suite favorable aux 8 demandes d'attribution d'une aide pour l'installation d'une connexion individuelle par satellite dont le détail figure en annexe 1 ;

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et signer les arrêtés d'attribution de subvention.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 41
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 5
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

**Annexe 2**

**Modalités d'intervention pour l'accompagnement à l'accès au haut débit  
par une connexion individuelle de solution satellitaire  
en vigueur à compter du 03 mars 2014**

**Modalités d'intervention :**

Sont éligibles au programme, les installations satellitaires à titre individuel, dans les secteurs n'ayant pas accès aux offres de service supérieur ou égal à 4 Mbit/s par la technologie ADSL.

Le débit pris en compte pour vérifier le seuil de 4Mbit/s sera le débit indiqué par les outils de test d'éligibilité. Il correspond à un débit IP maximum en réception, basé sur l'affaiblissement théorique de la ligne.

Ne seront concernés par ce programme que les frais relatifs aux installations décrites ci-dessous découlant d'un abonnement souscrit après l'entrée en vigueur de la délibération.

Les investissements éligibles sont :

- l'installation et les équipements compatibles ou inclus dans le pack satellite proposé par les opérateurs pour se connecter avec un débit minimal de 4Mbits/s ;
- l'acquisition d'équipements similaires (antenne, tête de réception, câble de liaison...), lorsque ceux-ci sont mis à la charge de l'abonné par l'opérateur suite à une modification de son contrat d'abonnement qui prévoyait la location de tels matériels.

Ne sont pas éligibles :

- les coûts de locations d'équipements et l'abonnement au fournisseur d'accès Internet, ainsi que les frais d'entretiens et remplacements de matériel.

Une seule aide départementale sera accordée par personne physique ou personne morale et par adresse physique.

Les équipements subventionnés seront considérés comme des accessoires du bien immobilier sur lequel ils ont été installés. Ils ne peuvent être déplacés sur un autre site par le bénéficiaire.

Le bénéficiaire, s'il n'est pas le propriétaire du bien immobilier pour lequel il demande cette aide, devra obtenir du propriétaire l'autorisation d'installer ce type d'équipement et l'engagement de laisser attacher à ce bien l'équipement subventionné.

En cas de déménagement et sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, le bénéficiaire pourra déposer une nouvelle demande d'aide.

L'aide du Conseil Général de l'Aveyron sera suspendue en tout ou partie en cas d'évolution de la réglementation du code des postes et télécommunication portant sur l'intégration de l'accès haut débit au service universel.

Cette aide ne sera pas accordée en cas d'initiative publique ou privée se substituant à la carence de solution d'accès au service haut débit.

Cette aide est non cumulable avec d'autres aides publiques.

**Modes d'intervention financière :**

L'aide départementale correspondant à la prise en charge de l'installation et des équipements mentionnés ci-dessus, pour un montant plafonné à 400 € TTC.

La subvention, une fois décidée, sera versée en une seule fois.

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26094-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

31 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE, Mme Sarah VIDAL à M. Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Madame Brigitte MAZARS.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

**11 - Avenant rectificatif pour erreur matérielle concernant la S.A.S.  
Charcuterie CROS à Rebourguil**

Commission de l'Attractivité, des Territoires, de la Ville, de  
l'Economie, du Tourisme et de l'Agriculture

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du lundi 29 février 2016, ont été adressés aux élus le vendredi 19 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la Commission de l'Attractivité, des Territoires, de la Ville, de l'Economie, du Tourisme et de l'Agriculture lors de sa réunion du 18 février 2016 ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Permanente du 15 décembre 2014 déposée le 22 décembre 2014 et publiée le 26 janvier 2015, ayant attribué une aide de 150 000 € à la S.A.S. Charcuterie CROS pour son installation sur la zone artisanale de St Pierre de Rebourguil ;

CONSIDERANT la convention de partenariat signée le 30 janvier 2015 ;

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est produite dans le calcul de la dépense subventionnable ;

DECIDE de prendre en compte un montant de dépense subventionnable correspondant à 9 944 212 €, contre 10 995 312 € initialement calculé, qui ne modifie pas l'aide financière d'un montant de 150 000 € attribuée par le Conseil départemental lors de la Commission Permanente du 15 décembre 2014 ;

APPROUVE l'avenant rectificatif d'erreur matérielle à la convention de partenariat du 30 janvier 2015, ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 41
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 5
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**



## **PROJET**

### **AVENANT rectificatif pour erreur matérielle à la Convention de Partenariat du 30 janvier 2015**

#### **ENTRE**

**Le Conseil Départemental de l'Aveyron**

représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude LUCHE, autorisé par la délibération de la Commission Permanente réunie le 29 février 2016, déposée le XX/XX/2016 et publiée/affichée le XX/XX/2016

#### **ET**

**La S.A.S. Charcuterie CROS à Rebourguil**, représentée par Monsieur Yoann CROS, son Dirigeant.

**Vu** le règlement financier adopté par le Conseil Départemental de l'Aveyron par délibération du 25 juin 2012

**Vu** la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015 et publiée au Journal Officiel le 08 août 2015

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du 15 décembre 2014, déposée le 22 décembre 2014 et publiée le 26 janvier 2015, attribuant à la S.A.S. Charcuterie CROS une subvention de 150.000 € pour la création d'une unité de charcuterie industrielle sur la Zone d'Activités St Pierre de Rebourguil

**Vu** la Convention de Partenariat en date du 30 janvier 2015

**CECI EXPOSE, II EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1**

L'Article 2 de la convention du 30 janvier 2015 est modifié comme suit :

Pour la réalisation de ce projet, une subvention d'Investissement d'un montant de 150.000 € est attribuée à la S.A.S. Charcuterie CROS à Rebourguil, sous réserve que l'entreprise atteste être à jour de ses obligations fiscales et sociales et selon les modalités de calcul ci-après :

<b>Coût global de l'opération : 17.966.362 € HT</b>
---

<b>Dépense subventionnable retenue :</b>	<b>9.944.212 € HT</b>
<b>Aide accordée :</b>	<b>150.000 €</b>

**ARTICLE 2**

Les autres articles sont inchangés.

*Fait à Rodez, le* .

<p>Pour la S.A.S. Charcuterie CROS, Le Dirigeant</p> <p>Monsieur Yoann CROS</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental,</p> <p>Monsieur Jean-Claude LUCHE</p>
---	---

N° d'engagement : AP : 2014 / 473  
N° d'engagement CP : X008005du 16/12/2014  
Enveloppe : 43472  
(Enveloppe Mère : 43227)  
Tiers : 35426

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26120-DE-1-1  
Reçu le 07/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

32 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Madame Brigitte MAZARS.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

**12 - Accompagner les dynamiques d'initiative touristique**  
**Contrats de valorisation des grands sites Midi-Pyrénées - Avenants**

Commission de l'Attractivité, des Territoires, de la Ville, de l'Economie, du Tourisme et de l'Agriculture

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du lundi 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 19 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission de l'Attractivité, des Territoires, de la Ville, de l'Economie, du Tourisme et de l'Agriculture lors de sa réunion du 18 février 2016 ;

Dans le cadre du dispositif Grands Sites Midi-Pyrénées mis en œuvre par la Région ;

CONSIDERANT la convention d'application de la convention cadre en matière touristique signée par le Région et le Conseil général de l'Aveyron en date du 18 février 2009 ;

CONSIDERANT qu'un travail de concertation et de suivi régulier entre les deux institutions et leurs structures associées (CRT, CDT) a permis d'aboutir à la présentation des 4 contrats de valorisation de sites majeurs aveyronnais suivants :

- le Viaduc de Millau et sa collection : Roquefort, l'Abbaye de Sylvanès, les 5 Cités Templières...Contrat signé le 21 septembre 2009,
- Conques : contrat signé le 11 octobre 2009,
- Villefranche de Rouergue-Najac : contrat signé le 10 décembre 2010,
- Rodez : contrat signé le 2 février 2012.

CONSIDERANT que ces 4 contrats engagent les porteurs de projets à un effort en matière d'accueil, de préservation, de valorisation, des espaces publics, de modernisation des hébergements et que ces engagements sont en parfaite adéquation avec les objectifs du Conseil départemental en matière de développement touristique ;

CONSIDERANT que la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées du 24 septembre 2015 a approuvé la prorogation de ces contrats jusqu'au 31 décembre 2017 et l'avenant-type ;

APPROUVE chaque avenant aux contrats prorogeant leur durée pour une période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017 ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions joints en annexe.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 41
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 5
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**



**PROJET (annexe 1)**

**GRAND SITE MIDI-PYRENEES**

**DU VIADUC DE MILLAU**

**AVENANT AU CONTRAT SIGNE LE 21 SEPTEMBRE 2009**

Entre,

La **Région Midi-Pyrénées**, représentée par Martin MALVY, son Président,

Le **Département de l'Aveyron**, représenté par Jean Claude LUCHE, son Président,

Le **Parc Naturel Régional des Grands Causses**, représenté par Alain FAUCONNIER, son Président,

La **Communauté de Communes Millau Grands Causses**, représentée par Christophe SAINT PIERRE, son Vice-Président,

La **Communauté de Communes « Larzac et Vallées »**, représentée par Christophe LABORIE, son Président,

La **Communauté de Communes du Rougier de Camarès**, représentée par Claude CHIBAUDEL, son Président,

La **Commune de La Cavalerie**, représentée par François RODRIGUEZ, son Maire,

La **Commune de La Couvertorade**, représentée par Maryse ROUX, son Maire,

La **Commune de Roquefort sur Souzou**, représentée par Luc DONNADIEUR, son Premier Adjoint,

La **Commune de Saint-Jean – Saint -Paul**, représentée par Florian SOLIER, son Maire,

La **Commune de Sainte-Eulalie de Cernon**, représentée par Thierry CADENET, son Maire,

La **Commune de Sylvanès**, représentée par Michel WOLKOWITSKY, son Maire,

La **Commune du Viala du Pas de Jaux**, représentée par Lucien MOILIERES, son Maire,

L'**Office de Tourisme de Millau Grands Causses**, représenté par Gérard PRETRE, son Président,

L'**Office de Tourisme du Pays de Roquefort et du St Affricain**, représenté par Bernard SIRGUE, son Président,

Vu le contrat « Grand Site Midi-Pyrénées » du Viaduc de Millau, signé le 21 septembre 2009,

Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » pour la période 2013 / 2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 11 mars 2013,

Vu les délibérations n°14/AP/06.05 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 26/06/2014 et n°14/12/11.18 de la Commission permanente du 11/12/2014 approuvant les principes et les critères des nouvelles politiques contractuelles régionales,

Vu la délibération n°15/17/14.13 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées du 9 juillet 2015 prorogeant la durée du Plan Triennal d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°15/09/14.15 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 24 septembre 2015 approuvant la prorogation des contrats de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017 et l'avenant type aux contrats,

Vu la délibération du Département de l'Aveyron, en date du

Vu la délibération du Parc Naturel Régional des Grands Causses, en date du

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Rougier de Camarès, en date du

Vu l'arrêté n°2013-319-0003 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Larzac-Templier Causses et Vallées et définition de l'intérêt communautaire, en date du 15 novembre 2013,

Vu l'arrêté n°2015-015-006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Larzac et Vallées, en date du 15 janvier 2015,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Larzac et Vallées, en date du 15 décembre 2015,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, en date du

Vu la décision des membres du comité syndical de dissolution du Syndicat Mixte du Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier au 31 décembre 2015,

Vu la délibération de la Commune de La Cavalerie, en date du

Vu la délibération de la Commune de La Couvertoirade, en date du

Vu la délibération de la Commune de Roquefort sur Souzou, en date du 14 décembre 2015,

Vu la délibération de la Commune de St Jean St Paul, en date du

Vu la délibération de la Commune de Ste Eulalie de Cernon, en date du

Vu la délibération de la Commune de Sylvanès, en date du 2 décembre 2015,

Vu la délibération de la Commune du Viala du Pas de Jaux, en date du

Vu la délibération de l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses, en date du (fin janvier 2016)

Vu l'arrêté de la création de l'Office de Tourisme du Pays de Roquefort et du St Affricain, en date du

Vu la délibération de l'Office de Tourisme du Pays de Roquefort et du St Affricain, en date du

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Larzac et Vallées du 14 octobre 2014 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme Larzac et Vallées créé sous forme de service public administratif (S.P.A.),

**Il est convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

Le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en œuvre en partenariat avec les huit Départements, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les Offices de Tourisme concernés.

L'enjeu que représentent ces Grands Sites pour l'avenir touristique des territoires de la région Midi-Pyrénées est considérable. Ils constituent les arguments majeurs sur lesquels reposent principalement l'attractivité et les flux de cette économie mais aussi les caractères distinctifs de la destination Midi-Pyrénées par rapport à d'autres régions.

C'est la raison pour laquelle le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » et ses modalités financières ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2012 et la Commission Permanente du 11 mars 2013, puis reconduits jusqu'au 31 décembre 2017 par la Commission Permanente du 9 juillet 2015.

Pour la période 2015/2017, les « Grands Sites Midi-Pyrénées » sont inscrits :

- dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et naturel,
- dans les Contrats Régionaux Uniques prévus dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Plénière du 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014.

## **ARTICLE UNIQUE : OBJET**

L'article 8 du contrat de valorisation du « Grand Site Midi-Pyrénées » du Viaduc de Millau est modifié de la façon suivante :

« la durée du contrat signé le 21 septembre 2009 est prorogée pour la période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017 ».

Fait à Toulouse, le

**Pour la Région Midi-Pyrénées**

**Le Président,  
Martin MALVY**

**Pour le Parc Naturel Régional  
des Grands Causses**

**Le Président,  
Alain FAUCONNIER**

**Pour la Communauté de Communes  
« Larzac et Vallées »**

**Le Président,  
Christophe LABORIE**

**Pour la Commune de La Cavalerie**

**Le Maire,  
François RODRIGUEZ**

**Pour le Département de l'Aveyron**

**Le Président,  
Jean-Claude LUCHE**

**Pour la Communauté de Communes  
Millau Grands Causses**

**Le Vice-Président,  
Christophe SAINT PIERRE**

**Pour la Communauté de Communes du  
Rougier de Camarès**

**Le Président,  
Claude CHIBAUDEL**

**Pour la Commune de La Couvertoirade**

**Le Maire,  
Maryse ROUX**

**Pour la Commune de  
Roquefort-sur-Soulzon**

**Pour la Commune de  
Saint-Jean et Saint-Paul**

**Le Premier Adjoint au Maire,  
Bernard SIRGUE**

**Le Maire,  
Florian SOLIER**

**Pour la Commune de  
Sainte Eulalie de Cernon**

**Pour la Commune de Sylvanès**

**Le Maire,  
Thierry CADENET**

**Le Maire,  
Michel WOLKOWITSKY**

**Pour la Commune de  
Viala du Pas de Jaux**

**Le Maire,  
Lucien MOILIERES**

**Pour l'Office de Tourisme de Millau  
Grands Causses**

**Pour l'Office de Tourisme du  
Pays de Roquefort et du St Affricain**

**Le Président,  
Gérard PRETRE**

**Le Président,  
Bernard SIRGUE**





**PROJET (Annexe 2)**

**GRAND SITE MIDI-PYRENEES**

**DE CONQUES**

**AVENANT AU CONTRAT SIGNE LE 11 OCTOBRE 2009**

Entre,

La **Région Midi-Pyrénées**, représentée par Martin MALVY, son Président,

Le **Département de l'Aveyron**, représenté par Jean-Claude LUCHE, son Président,

Le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Ouest Aveyron**, représenté par Jean-Philippe SADOUL, son Président,

La **Communauté de Communes Conques-Marcillac**, représentée par Jean-Marie LACOMBE, son Président,

La **Commune de Conques**, représentée par Philippe VARSI, son Maire,

L'**Office de Tourisme communautaire Conques-Marcillac**, représenté par Jean-Louis ALIBERT, son Président,

Vu le contrat « Grand Site Midi-Pyrénées » de Conques, signé le 11 octobre 2009,

Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » pour la période 2013 / 2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 11 mars 2013,

Vu les délibérations n°14/AP/06.05 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 26/06/2014 et n°14/12/11.18 de la Commission permanente du 11/12/2014 approuvant les principes et les critères des nouvelles politiques contractuelles régionales,

Vu la délibération n°15/17/14.13 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées du 9 juillet 2015 prorogeant la durée du Plan Triennal d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°15/09/14.15 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 24 septembre 2015 approuvant la prorogation des contrats de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017 et l'avenant type aux contrats,

Vu la délibération du Département de l'Aveyron, en date du

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-021-0012 approuvant la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Ouest Aveyron, en date du 21 janvier 2015,

Vu la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Ouest Aveyron, en date du 17 décembre 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-3620002 du 28 décembre 2011 concernant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Causse et Vallon de Marcillac aux communes de Conques, Grand-Vabre, Noailhac, Saint-Cyprien, St-Félix et Sénergues et la création de la Communauté de Communes Conques-Marcillac,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-03204 du 1<sup>er</sup> février 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Conques-Marcillac,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Conques-Marcillac, en date du 8 décembre 2015,

Vu la délibération de la Commune de Conques, en date du 4 décembre 2015,

Vu l'arrêté de la création de l'Office de Tourisme communautaire Conques-Marcillac, en date du 3 juillet 2012,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme communautaire Conques-Marcillac, en date du 13 janvier 2016,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

Le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en œuvre en partenariat avec les huit Départements, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les Offices de Tourisme concernés.

L'enjeu que représentent ces Grands Sites pour l'avenir touristique des territoires de la région Midi-Pyrénées est considérable. Ils constituent les arguments majeurs sur lesquels reposent principalement l'attractivité et les flux de cette économie mais aussi les caractères distinctifs de la destination Midi-Pyrénées par rapport à d'autres régions.

C'est la raison pour laquelle le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » et ses modalités financières ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2012 et la Commission Permanente du 11 mars 2013, puis reconduits jusqu'au 31 décembre 2017 par la Commission Permanente du 9 juillet 2015.

Pour la période 2015/2017, les « Grands Sites Midi-Pyrénées » sont inscrits :

- dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et naturel,
- dans les Contrats Régionaux Uniques prévus dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Plénière du 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014.

## **ARTICLE UNIQUE : OBJET**

L'article 8 du contrat de valorisation du « Grand Site Midi-Pyrénées » de Conques est modifié de la façon suivante :

« la durée du contrat signé le 11 octobre 2009 est prorogée pour la période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017 ».

Fait à Toulouse, le

**Pour la Région Midi-Pyrénées**

**Le Président,  
Martin MALVY**

**Pour le Département de l'Aveyron**

**Le Président,  
Jean-Claude LUCHE**

**Pour le PETR Centre Ouest Aveyron**

**Le Président,  
Jean-Philippe SADOUL**

**Pour la Communauté de Communes  
Conques-Marcillac**

**Le Président,  
Jean-Marie LACOMBE**

**Pour la Commune de Conques**

**Le Maire,  
Philippe VARSI**

**Pour l'Office de Tourisme communautaire  
Conques-Marcillac**

**Le Président,  
Jean-Louis ALIBERT**





**PROJET (annexe 3)**

**GRAND SITE MIDI-PYRENEES**

**DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - NAJAC**

**AVENANT AU CONTRAT SIGNE LE 10 DECEMBRE 2010**

Entre,

La **Région Midi-Pyrénées**, représentée par Martin MALVY, son Président,

Le **Département de l'Aveyron**, représenté par Jean-Claude LUCHE, son Président,

Le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Ouest Aveyron**, représenté par Jean-Philippe SADOUL, son Président,

La **Commune de Najac**, représentée par Raymond REBELLAC, son Maire,

La **Commune de Villefranche de Rouergue**, représentée par Serge ROQUES, son Maire,

L'**Office de Tourisme de Najac**, représenté par Rémy SIMON, son Président,

L'**Office de Tourisme de Villefranche de Rouergue**, représenté par Jean JAVELAUD, son Président,

Vu le contrat « Grand Site Midi Pyrénées » de Villefranche de Rouergue - Najac, signé le 10 décembre 2010,

Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » pour la période 2013 / 2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 11 mars 2013,

Vu les délibérations n°14/AP/06.05 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 26/06/2014 et n°14/12/11.18 de la Commission permanente du 11/12/2014 approuvant les principes et les critères des nouvelles politiques contractuelles régionales,

Vu la délibération n°15/17/14.13 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées du 9 juillet 2015 prorogeant la durée du Plan Triennal d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°15/09/14.15 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 24 septembre 2015 approuvant la prorogation des contrats de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017 et l'avenant type aux contrats,

Vu la délibération du Département de l'Aveyron, en date du

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-021-0012 approuvant la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Ouest Aveyron en date du 21 janvier 2015,

Vu la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Ouest Aveyron, en date du 17 décembre 2015,

Vu la délibération de la Commune de Najac, en date du 15 décembre 2015,

Vu la délibération de la Commune de Villefranche de Rouergue, en date du 16 décembre 2015,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme de Najac, en date du 17 décembre 2015,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme de Villefranche de Rouergue, en date du 1 décembre 2015,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

Le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en œuvre en partenariat avec les huit Départements, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les Offices de Tourisme concernés.

L'enjeu que représentent ces Grands Sites pour l'avenir touristique des territoires de la région Midi-Pyrénées est considérable. Ils constituent les arguments majeurs sur lesquels reposent principalement l'attractivité et les flux de cette économie mais aussi les caractères distinctifs de la destination Midi-Pyrénées par rapport à d'autres régions.

C'est la raison pour laquelle le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » et ses modalités financières ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2012 et la Commission Permanente du 11 mars 2013, puis reconduits jusqu'au 31 décembre 2017 par la Commission Permanente du 9 juillet 2015.

Pour la période 2015/2017, les « Grands Sites Midi-Pyrénées » sont inscrits :

- dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et naturel,
- dans les Contrats Régionaux Uniques prévus dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Plénière du 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014.

## **ARTICLE UNIQUE : OBJET**

L'article 8 du contrat de valorisation du « Grand Site Midi-Pyrénées » de Villefranche de Rouergue - Najac est modifié de la façon suivante :

« la durée du contrat signé le 10 décembre 2010 est prorogée pour la période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017 ».

Fait à Toulouse, le

**Pour la Région Midi-Pyrénées**

**Le Président,  
Martin MALVY**

**Pour le Département de l'Aveyron**

**Le Président,  
Jean-Claude LUCHE**

**Pour le PETR Centre Ouest Aveyron**

**Le Président,  
Jean-Philippe SADOUL**

**Pour la Commune de Najac**

**Le Maire,  
Raymond REBELLAC**

**Pour la Commune de  
Villefranche de Rouergue**

**Pour l'Office de Tourisme de Najac**

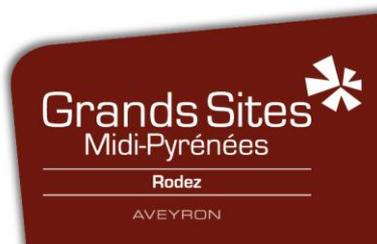
**Le Maire,  
Serges ROQUES**

**Le Président,  
Rémy SIMON**

**Pour l'Office de Tourisme de  
Villefranche de Rouergue**

**Le Président,  
Jean JAVELAUD**





**PROJET (annexe 4)**

**GRAND SITE MIDI-PYRENEES**

**DE RODEZ**

**AVENANT AU CONTRAT SIGNE LE 2 FEVRIER 2012**

Entre,

La **Région Midi-Pyrénées**, représentée par Martin MALVY, son Président,

Le **Département de l'Aveyron**, représenté par Jean-Claude LUCHE, son Président,

La **Communauté d'Agglomération du Grand Rodez**, représentée par Jean-Michel COSSON, son Vice-Président,

La **Commune de Rodez**, représentée par Christian TEYSSÉDRE, son Maire,

L'**Office de Tourisme du Grand Rodez**, représenté par Michel GANTOU, son Président,

Vu le contrat « Grand Site Midi Pyrénées » de Rodez, signé le 2 février 2012,

Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » pour la période 2013 / 2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 11 mars 2013,

Vu les délibérations n°14/AP/06.05 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 26/06/2014 et n°14/12/11.18 de la Commission permanente du 11/12/2014 approuvant les principes et les critères des nouvelles politiques contractuelles régionales,

Vu la délibération n°15/17/14.13 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées du 9 juillet 2015 prorogeant la durée du Plan Triennal d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°15/09/14.15 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 24 septembre 2015 approuvant la prorogation des contrats de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017 et l'avenant type aux contrats,

Vu la délibération du Département de l'Aveyron, en date du

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, en date du **2 février 2016**,

Vu la délibération de la Commune de Rodez, en date du **?? février 2016**,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme du Grand Rodez, en date du **?? mai 2016**,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **PREAMBULE**

Le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en œuvre en partenariat avec les huit Départements, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les Offices de Tourisme concernés.

L'enjeu que représentent ces Grands Sites pour l'avenir touristique des territoires de la région Midi-Pyrénées est considérable. Ils constituent les arguments majeurs sur lesquels reposent principalement l'attractivité et les flux de cette économie mais aussi les caractères distinctifs de la destination Midi-Pyrénées par rapport à d'autres régions.

C'est la raison pour laquelle le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » et ses modalités financières ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2012 et la Commission Permanente du 11 mars 2013, puis reconduits jusqu'au 31 décembre 2017 par la Commission Permanente du 9 juillet 2015.

Pour la période 2015/2017, les « Grands Sites Midi-Pyrénées » sont inscrits :

- dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et naturel,
- dans les Contrats Régionaux Uniques prévus dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Plénière du 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014.

### **ARTICLE UNIQUE : OBJET**

L'article 8 du contrat de valorisation du « Grand Site Midi-Pyrénées » de Rodez est modifié de la façon suivante :

« la durée du contrat signé le 2 février 2012 est prorogée pour la période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017 ».

Fait à Toulouse, le

**Pour la Région Midi-Pyrénées**

**Le Président,  
Martin MALVY**

**Pour le Département de l'Aveyron**

**Le Président,  
Jean-Claude LUCHE**

**Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Rodez**

**Pour la Commune de Rodez**

**Le Vice-Président,  
Jean-Michel COSSON**

**Le Maire,  
Christian TEYSSEBRE**

**Pour l'Office de Tourisme  
du Grand Rodez**

**Le Président,  
Michel GANTOU**



**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations de la  
Commission Permanente du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20160229-26159-DE-1-1  
Reçu le 02/03/16

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 29 février 2016 à 16h00 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Départemental.

32 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à M. Eric CANTOURNET, Monsieur Sébastien DAVID à Mme Annie BEL, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE, M. Jean-Dominique GONZALES à Madame Corinne COMPAN, Madame Emilie GRAL à Madame Christel SIGAUD-LAURY, M. Alain MARC à M. Christophe LABORIE, Monsieur Stéphane MAZARS à Mme Anne GABEN-TOUTANT, Mme Danièle VERGONNIER à Melle Simone ANGLADE.

Absents excusés : M. Vincent ALAZARD, M. Jean-Claude ANGLARS, M. Régis CAILHOL, Madame Annie CAZARD, Madame Brigitte MAZARS.

M. ILIEFF, Adjoint au Directeur Général des Services Départementaux, assistait à la réunion.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a immédiatement procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, et après en avoir délibéré :

**12 - Accompagner les dynamiques d'initiative touristique**  
**Entente Bassin du lot - Retrait du Conseil Départemental de l'Aveyron**

Commission de l'Attractivité, des Territoires, de la Ville, de l'Economie, du Tourisme et de l'Agriculture

CONSIDERANT que les rapports présentés à la réunion de la Commission Permanente du lundi 29 février 2016 ont été adressés aux élus le 19 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission de l'Attractivité, des Territoires, de la Ville, de l'Économie, du Tourisme et de l'Agriculture lors de sa réunion du 18 février 2016 ;

VU les articles L. 5421-1 et R. 5421-1 et suivants du CGCT, notamment son article R. 5421-12 ;

VU les statuts de l'Entente interdépartementale du bassin du Lot ;

CONSIDERANT que lors de sa création en 1980, l'Entente interdépartementale du Bassin du Lot constituée par les départements de la Lozère, du Cantal, de l'Aveyron, du Lot et du Lot et Garonne, portait un véritable projet d'aménagement de la vallée fondé sur le développement économique, notamment du développement du tourisme fluvial ;

CONSIDERANT qu'à ce titre l'Entente interdépartementale du Bassin du Lot oriente désormais ses efforts sur la gestion de la ressource en eau incluant notamment la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, elle a été reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) par arrêté du Préfet de la Région Midi-Pyrénées le 1<sup>er</sup> février 2011 et qu'afin de conserver cette qualité d'EPTB, l'Entente doit être modifiée en Syndicat Mixte d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article L.213-12 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que la compétence GEMAPI incombe désormais au bloc communal et sera, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une compétence obligatoire des intercommunalités à fiscalité propre ;

CONSIDERANT la réforme des compétences des collectivités territoriales, en particulier la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) qui a supprimé la clause de compétence générale des départements ;

CONSIDERANT que si le Département peut, à la marge, intervenir dans le domaine de la protection de la ressource en eau, il lui appartient désormais d'orienter ses efforts dans les domaines de compétence que la loi lui dévolue, dans un contexte budgétaire et financier de plus en plus contraint ;

DECIDE de se retirer de l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à procéder aux diligences nécessaires auprès des autres membres de l'Entente pour ce faire.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 41
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 5
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-Claude LUCHE**

Rodez, le 18 MARS 2016

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

Le Président du Conseil départemental

**Jean-Claude LUCHE**  
Sénateur de l'Aveyron

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin  
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez  
et sur le site internet du Conseil départemental  
[www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)

---